

N° 93

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès verbal de la séance du 19 novembre 1980

RAPPORT GÉNÉRAL

F A I T

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée Nationale.

Par M. Maurice BLIN,

Senateur.

Rapporteur general

T O M E III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

A N N E X E N° 11

Economie et budget.

II. — Section commune

III. — Economie

IV. — Budget

Rapporteur spécial : M. Michel MANET.

(1) *Cette commission est composée de* : MM. Edouard Bonnetous, *président* ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Darand, Louis Pusrein, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur general* ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillaud, Jean Chammant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Deliau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Heon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Amcet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcelin, Josy Moinet, Christian Poncelet, Mlle Irina Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexes 15 et 17), 1981 (tomes I, VII et VIII) et in-8° : 359.

Sénat : 97 (1980-1981).

Loi de finances. — *Administration (relations avec le public) - Consommation - Budget (ministère du) - Economie (ministère de l') - Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Services financiers.*

RAPPORT GÉNÉRAL

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS
SPÉCIALES**
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° II

Economie et budget.

II. — **Section commune**

III. — **Economie**

IV. — **Budget**

Rapporteur spécial : M. Michel MANET.

SOMMAIRE

	Pages
PRESENTATION SYNTHÉTIQUE	5
I. -- L'examen des crédits budgétaires	5
II. -- Les observations de votre Commission des Finances	9
RAPPORT	11
Chapitre Premier. -- Les crédits budgétaires des services financiers pour 1981	13
A. -- <i>Les dotations globales</i>	13
B. -- <i>La poursuite des missions prioritaires imparties aux deux ministères</i>	15
1. L'analyse sectorielle.....	15
2. Les priorités retenues.....	16
Chapitre II. -- La section commune	17
A. -- <i>Présentation générale</i>	17
1. Les composantes.....	17
2. Les crédits.....	17
3. La présentation fonctionnelle.....	19
B. -- <i>Assurer l'efficacité des services</i>	20
1. Le renforcement des organismes chargés des contrôles juridiques, administratifs et techniques.....	20
2. La modernisation des moyens de gestion.....	23
3. La formation professionnelle.....	24
4. La rationalisation de la politique immobilière.....	25
C. -- <i>Développer les relations avec les usagers</i>	25
1. La définition des objectifs.....	25
2. La poursuite des actions.....	26
Chapitre III. -- Le Ministère de l'Economie	33
A. -- <i>Présentation générale</i>	33
1. Les composantes.....	33
2. Les crédits.....	34
3. La présentation fonctionnelle.....	35
B. -- <i>Intensifier les actions d'accompagnement des exportations</i>	36
1. Les interventions de base.....	36
2. Les propositions budgétaires.....	37

C. — <i>Améliorer les conditions de la concurrence et renforcer le rôle des consommateurs</i>	38
1. La politique en matière de concurrence.....	38
2. L'action conduite en matière de consommation.....	40
3. L'orientation des services administratifs vers de nouvelles missions.....	42
4. L'information et la formation de consommateurs.....	43
D. — <i>Préparer le recensement général de la population</i>	45
1. Le bilan d'activité de l'I.N.S.E.E.....	45
2. Les orientations.....	46
3. La contribution de l'I.N.S.E.E. à un développement en France du pluralisme de la prévision économique.....	47
Chapitre IV. — Le Ministère du Budget	51
A. — <i>Présentation générale</i>	51
1. Les composantes.....	51
2. Les crédits.....	52
3. La présentation fonctionnelle.....	53
B. — <i>Accroître l'efficacité du service public</i>	53
1. La gestion des services fiscaux et fonciers.....	53
2. La lutte contre la fraude fiscale.....	59
3. Le développement des missions des services extérieurs du Trésor.....	65
4. L'adaptation de la politique menée dans le domaine de la fiscalité douanière.....	69
5. La modernisation de la gestion.....	75
C. — <i>Fournir un meilleur service aux administrés</i>	78
1. L'action économique régionale.....	78
2. Le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu.....	80
3. Les modalités de paiement des impôts locaux.....	81
4. Le paiement mensuel des pensions.....	82
D. — <i>Assurer la sécurité des personnels et des bâtiments</i>	84
1. Des incidents graves.....	84
2. La protection des agents et des installations.....	84
Chapitre V. — Les dépenses en capital des services financiers	89
A. — <i>Le service de l'expansion économique à l'étranger</i> (chapitre 57-10).....	89
B. — <i>L'équipement des services financiers</i> (chap. 57-90).....	89
1. Les opérations.....	89
2. La localisation des opérations.....	91
C. — <i>Les travaux d'équipement du cadastre</i> (chap. 57-92).....	92
1. Le transfert de gestion.....	92
2. La modernisation des techniques.....	93
CONCLUSIONS	95
EXAMEN EN COMMISSION	97

PRESENTATION SYNTHETIQUE

I. — L'EXAMEN DES CREDITS BUDGETAIRES

L'évolution de 1980 à 1981 des masses budgétaires pour les ministères de l'Économie et du Budget se présente ainsi qu'il suit (voir tableau page 6).

1. **La section commune** (crédits affectés aux services mis à la disposition de chacun des deux ministères).

Les crédits demandés pour les services communs en 1981 s'élèvent à 5 509 MF. (contre 4 816 MF. en 1980) soit une augmentation de 14,4 %.

a) Cette majoration affecte surtout les **dépenses ordinaires** (elles représentent 98,2 % des crédits demandés). Leur montant est pour 1981 de 5 408 MF. (contre 4 784 MF. en 1980) soit une progression de + 13 %.

Les mesures nouvelles (+ 43,6 MF.) concernent outre la provision pour hausse de rémunérations en 1981 (+ 30,8 MF.), l'amélioration du régime des œuvres sociales (+ 6,9 MF.) et des ajustements aux besoins (+ 6,4 MF.),

- des transferts d'emplois (— 3,9 MF.)
- des économies de fonctionnement et d'imprimés
fiscaux (— 5,3 MF.)
- l'installation d'un ordinateur de grande puissance
pour le service des pensions à Nantes (+ 1,7 MF.)
- la sécurité des locaux (+ 2,23 MF.)
- l'aménagement de restaurants et centres de
vacances (+ 4,8 MF.)

b) En ce qui concerne les **dépenses en capital**, les autorisations de programme s'élèvent à 46,5 MF. contre 45 MF. (+ 2,0 %) en 1980 et les crédits de paiement à 101 MF. contre 32 MF. l'an dernier (+ 215,6 %).

ECONOMIE ET BUDGET (1980-1981)

(en millions de francs)

	1980				1981							
	Section Com- mune	Econo- mie	Budget	Total	Section commune	Economie	Budget	Total				
					%	%	%	%				
Titre III.....	4 784	1 168	10 494	16 447	5 408	- 13	1 367	- 17	11 962	- 14	18 737	- 13,9
Titre IV.....		230	3	233			266		3		269	
Total dépenses ordinaires.....	4 784	1 398	10 497	16 680	5 408	- 13	1 633	- 16,8	11 965	- 14	19 006	- 13,9
Titre V.....												
AP.....	(45)	(40)	(218)	(303)	(46)	- 2	(21)	- 47,9	(200)	- 8,2	(267)	- 11,9
CP.....	32	28	73	133	101	- 215,6	15	- 46,4	63	- 12,3	180	- 35,3
Total général des credits de paiement.	4 816	1 426	10 570	16 813	5 509	- 14,4	1 648	- 15,6	12 028	- 13,8	19 186	- 14,1

Ces dotations essentiellement affectées à l'Administration centrale, sont destinées :

- soit à l'aménagement et la réfection de locaux administratifs (11,0 MF.) ou d'équipements sociaux (15,7 MF.) ;
- soit à l'acquisition de terrains pour la construction de logements (4,3 MF.).

2. Le ministère de l'économie

Les crédits demandés au titre du **Ministère de l'économie** s'élèvent en 1981 à 1 648 MF. (contre 1 426 MF. en 1980) soit + 15,6 %.

a) La majoration constatée concerne essentiellement les **dépenses ordinaires** qui représentent 99 % du montant total des crédits.

Leur montant est pour 1981 de 1 633 MF. (contre 1 398 MF. en 1980), la progression étant de + 16,8 %.

Les **mesures nouvelles** (+ 108,1 MF.), indépendamment des mesures liées à la situation des personnels, des provisions pour hausse de rémunérations et des ajustements aux besoins de matériel et de fonctionnement concernent :

- la rémunération du personnel chargé des opérations de recensement général de la population + 41,36 MF
- le transfert de crédits inscrits aux charges communes . . . + 5,65 MF
- des économies — 1,39 MF
- l'ajustement de la subvention :
 - + au centre français du commerce extérieur (+ 14,34 MF)
 - + au comité français des manifestations économiques à l'étranger (+ 7,82 MF)
 - + à l'agence pour la coopération technique industrielle et économique (+ 10,71 MF)
- les actions concertées en matière de consommation . (+ 3,20 MF)

b) En ce qui concerne les **dépenses en capital**, les autorisations de programme passent de 40,08 MF. en 1980 à 20,86 MF. pour 1981, en régression de 47,9 % et les crédits de paiement de 28 MF. à 15 MF. en baisse de 46,4 %.

Les principales dépenses d'équipement concernent :

- l'achat d'immeubles pour le relogement d'une direction régionale et d'une direction départementale de la Direction générale de la concurrence et de la consommation + 3,3 MF.

— l'acquisition de locaux pour l'installation
de la direction régionale de l'I.N.S.E.E. à Dijon + 10,0 MF.

3. Le ministère du budget

Les dotations du Ministère du budget s'élèvent à 12 028 MF. (contre 10 570 MF. en 1980), soit + 13,8 %.

a) Cette augmentation porte essentiellement sur les **dépenses ordinaires** qui, d'un montant de 11 965 MF. (contre 10 497 MF. en 1980 soit + 14 %) représentent 99,5 % de l'ensemble des crédits demandés.

Les **mesures nouvelles** (+ 563,9 MF.), indépendamment des mesures relatives à la situation des personnels, des provisions pour hausse de rémunérations et des ajustements aux besoins de matériel et de fonctionnement, concernent essentiellement :

a1. au titre des **services extérieurs du Trésor** (+ 181,8 MF)

— le redéploiement des moyens en personnel
(425 emplois supprimés) — 25,1 MF
— le développement des activités des collectivités et
établissements publics locaux (170 emplois créés) + 10,0 MF
— les équipes de remplacement (150 emplois créés) + 9,4 MF
— la mensualisation des pensions (50 emplois créés) + 4,8 MF
— le développement des applications informatiques + 10,0 MF
— la mise en œuvre du programme de sécurité + 2,0 MF
— des économies diverses de fonctionnement — 15,9 MF

a2. au titre de la **Direction Générale des Impôts** (+ 287,9 MF)

dont :

— le renforcement des effectifs du contrôle fiscal + 10,5 MF
— la conservation du cadastre + 3,8 MF
— la sécurité des locaux + 11,5 MF
— les transferts d'emplois (137 emplois créés) + 9,3 MF
— les économies (dépenses de fonctionnement
et travaux d'expédition) — 7,8 MF

a3. au titre des services de la **Direction Générale
des douanes et droits indirects** (+ 79,7 MF)

dont :

— le fonctionnement de la Direction nationale des statistiques du Commerce extérieur.....	+ 7,4 MF
— les transferts d'emplois	+ 2,1 MF
— les économies sur les crédits d'impression et du traitement automatique du fret international	— 6,25 MF

b) En ce qui concerne les **dépenses en capital**, les autorisations de programme s'élèvent à 199,9 MF, contre 217,9 MF, en 1980 en diminution de 8,3 % et les crédits de paiement régressent de 73 MF, en 1980 à 64 MF, en 1981, soit -- 12,3 %.

Les principales dépenses d'équipement concernent :

b1) au titre des Services extérieurs du Trésor :	48,4 MF
— la réinstallation de divers postes comptables et les travaux en vue de réaliser des économies d'énergie	
b2) au titre de la Direction générale des Impôts	95,3 MF
— l'aménagement et l'installation d'hôtels des impôts et de centres fonciers et informatiques.....	52,8 MF
— les travaux dans diverses cités administratives et cités-logements	18,9 MF
— les travaux d'équipement du cadastre	23,6 MF
b3) au titre de la Direction générale des douanes :	50,3 MF
— la construction de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés	25,0 MF
— et d'une direction régionale	8,0 MF
— l'aménagement et la rénovation de casernes	1,3 MF
— l'achat de matériel naval	10,5 MF
— et l'équipement radio	5,0 MF

II. — LES OBSERVATIONS DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

1. *La section commune*

+ L'application du programme pluriannuel d'économies d'énergie est accélérée,

- des réductions sensibles sont effectuées sur les dépenses consacrées aux publications,
 - les besoins en imprimés sont réappréciés,
 - le renouvellement de certaines fournitures est différé,
 - les actions d'information et de relations avec le public au niveau régional sont développées,
 - l'équipement informatique des services des pensions est renforcé.
- L'ajustement des crédits destinés à la protection contre l'incendie et à la surveillance des locaux s'avère modeste.
- aucune création nette d'emploi à la Cour des Comptes n'est proposée alors que les besoins en personnel technique notamment sont encore importants.

2. Le ministère de l'économie

- l'accompagnement de l'exportation est intensifié (redéploiement des effectifs du service de l'expansion économique à l'étranger et moyens accrus aux organismes d'intervention),
- l'aide à la formation, à l'information et à la protection du consommateur est développée,
- des moyens nouveaux n'ont pas été attribués aux services chargés d'assurer les conditions effectives de concurrence et de lutte contre les ententes indispensables dans le cadre de la liberté des prix,
- des crédits moins modiques devraient permettre le financement de bouffes de recherches à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique.

3. Le ministère du budget

- les postes comptables du Trésor qui ont connu, en 1979, 61 agressions, cambriolages, attentats par explosifs ou incendies provoqués doivent être mieux protégés,
- le système de paiement mensuel de la taxe d'habitation qui recevra application en 1981, à titre d'expérience, dans le département d'Indre et Loire est de nature à faciliter le paiement de cette imposition,
- il y a lieu d'accélérer la mise en œuvre du paiement mensuel des pensions dont l'extension est prévue, en 1981, pour le département des Alpes-Maritimes et la région Alsace,
- la persistance d'incidents présentant un caractère de gravité marquée contre les agents des impôts et les attentats contre les bâtiments des services fiscaux appelle la mise en œuvre d'une protection accrue des personnels et l'amélioration de la sécurité des bâtiments.

RAPPORT

Mesdames, Messieurs,

L'examen des crédits attribués aux Services financiers offre l'occasion au Parlement, non seulement de s'interroger sur l'efficacité de ceux-ci et de juger des moyens à leur accorder mais aussi de porter une appréciation sur l'application de la politique économique et financière.

La raison en est simple : regroupant des directions aussi essentielles à la mise en œuvre de celle-ci que celle du budget ou du Trésor, des impôts, ou des douanes et droits indirects, de la comptabilité publique ou de la concurrence et de la consommation, les Services financiers constituent le fer de lance de toute action politique d'envergure.

On sait que cette puissance a dans le temps suscité des critiques : aussi une importante réforme est-elle intervenue résultant du décret du 12 avril 1978 : ce texte qui porte création du Ministère de l'Economie et du Ministère du Budget, précise leurs attributions respectives et désigne les services et directions dont les missions présentent un caractère commun aux deux Ministères.

Compte tenu de la nouvelle répartition des tâches imparties à chacun des ministères considérés, nous procéderons à l'examen d'un fascicule intitulé « Economie et Budget » comportant trois sections :

- Section commune ;
- Economie ;
- Budget.

Après avoir étudié le fonctionnement des divers services et directions concernés et considéré les dotations proposées au titre de leur fonctionnement et de leur équipement, nous nous efforcerons d'indiquer les actions essentielles qu'il apparaît nécessaire de poursuivre dans le cadre d'une politique de saine gestion budgétaire, de meilleure connaissance des revenus et de défense renforcée des contribuables.

CHAPITRE PREMIER

LES CREDITS BUDGETAIRES DES SERVICES FINANCIERS POUR 1981

Caractérisé par une progression relativement modérée des dépenses, le projet de budget pour 1981 des Services financiers présente des orientations qui ne sont pas fondamentalement différentes de celles du budget précédent.

A. — LES DOTATIONS GLOBALES

Le total des dotations inscrites pour 1981 est en augmentation de 14,1 %, sur celles ouvertes en 1980, soit une majoration de 2.373 millions de francs ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

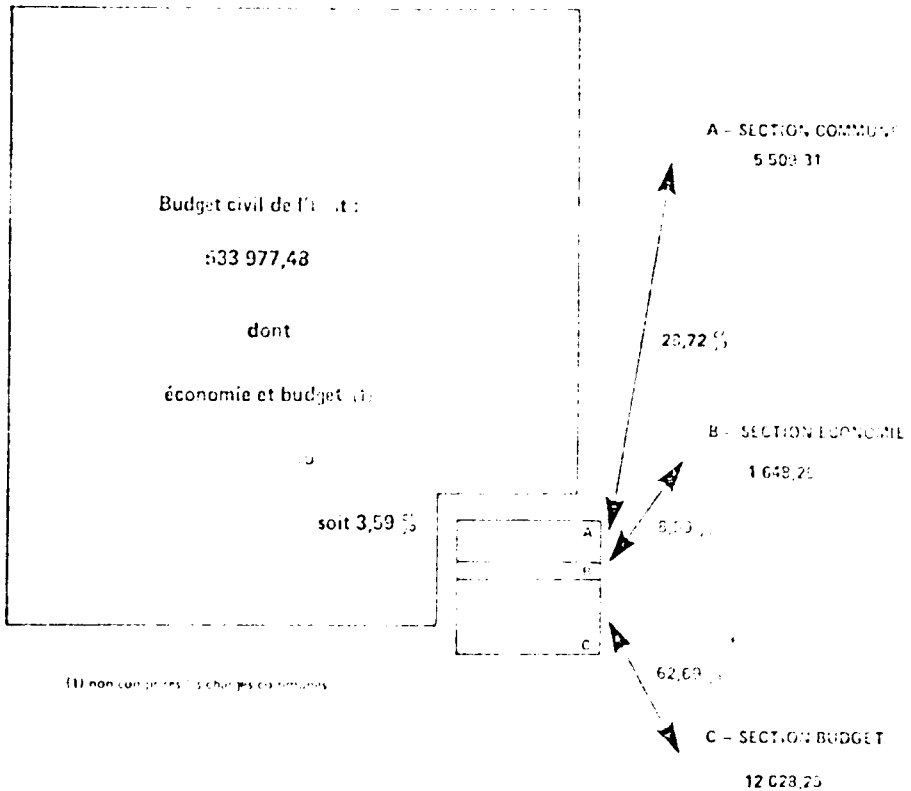
		1980	1981		DIFFERENCE 1981-1980		
			Services votes	Mesures nouvelles	Total	En mil- lions de francs	Pourcen- tages
En millions de francs							
CREDIS DE PAIEMENT							
<i>Depenses ordinaires</i>							
Titre III	Moyens des services	16 447	18 021	+ 716	18 737	+ 2 290	+ 13,9
Titre IV	Interventions publiques	233	232	+ 37	269	+ 36	+ 15,4
Total des dépenses ordinaires		16 680	18 253	+ 753	19 006	+ 2 326	+ 13,9
<i>Depenses en capital</i>							
Titre V	Investissements exécutés par l'Etat	133	130	+ 50	180	+ 47	+ 35,3
Total des crédits		16 813	18 383	+ 803	19 186	+ 2 373	+ 14,1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME							
Titre V	Investissements exécutés par l'Etat	303	"	"	267	+ 36	+ 11,9

La lecture de ces données permet de constater :

- que pour les **dépenses ordinaires** (titres III et IV), les dotations dont l'ouverture est prévue pour 1981 s'élèvent à 19.006 millions de francs ; l'augmentation (+ 2.325 millions de francs) par rapport à 1980 résulte principalement des mesures acquises (+ 1.573 millions de francs), le montant des mesures nouvelles étant de 753 millions de francs ;
- qu'avec une dotation supplémentaire de 2.290 millions de francs par rapport à 1980 le titre III, tel qu'il vous est proposé pour 1981, ne permettra de créer que 77 emplois, ce qui devrait porter les effectifs budgétaires à 174.939 agents ;
- que si les **crédits de paiement** (titre V) sont en augmentation de 35,3 % par rapport à 1980, le montant des **autorisations de programme** inscrites au même titre sont, elles, en régression de près de 12 %.

RAPPORT DES BUDGETS ECONOMIE ET BUDGET I AVEC LE BUDGET DE L'ETAT

(en millions F)



B. LA POURSUITE DES MISSIONS PRIORITAIRES IMPARTIES AUX DEUX MINISTERES

Tel qu'il est présente, le projet de budget du Ministère de l'Economie et du Ministère du Budget pour 1981 traduit un effort en vue de renforcer l'efficacité des administrations économiques et budgétaires tout en limitant de façon sensible la progression des dépenses.

Dans cette perspective, il se caractérise par :

- **l'absence globale de création nette d'emploi**, compensée par un **redéploiement important d'effectifs et de crédits**, que ce soit à l'intérieur de chaque service ou entre les diverses administrations relevant des deux ministères par réaffectation des emplois rendus disponibles en raison de la modification des tâches de la direction générale de la concurrence et de la consommation ;
- la mise en œuvre des moyens d'action modernes et notamment l'informatique, condition du meilleur fonctionnement des services sans accroissement massif des effectifs.

S'agissant d'un budget dans lequel **les dépenses de personnel représentent 81,5 % des dépenses totales** et des lors qu'aucune création nette d'emploi n'est prévue en 1981, les évolutions significatives concernent essentiellement les dépenses de fonctionnement et d'équipement.

1. L'analyse sectorielle

Le montant global des dépenses, qui s'élève, pour 1981, à 19.186 millions de francs contre 16.813 millions de francs en 1980 soit une progression de 14,1 %, est réparti entre les trois secteurs (voir tableau page 16).

2. Les priorités retenues

Les priorités traduites dans le budget sont différentes selon que l'on examine la section commune à chacun des deux Ministères :

- a) Les priorités de la **section commune**
 - **assurer l'efficacité des services**
 - **développer les relations avec les usagers**

	1980				1981				VARIATION 1980- 1981
	Section com- mune	Econo- mie	Budget	Total	Section com- mune	Econo- mie	Budget	Total	
	en millions de francs								
	(En pour- centage)								
Moyens des services	4 784	1 168	10 495	16 447	5 408	1 367	11 962	18 737	+ 13,9
Interventions publiques		230	3	233		266	3	269	+ 15,4
Total des dépenses									
ordinaires	4 784	1 398	10 498	16 680	5 408	1 633	11 965	19 006	+ 13,9
Dépenses en capital - Titre V	32	28	73	133	101	15	64	180	+ 35,3
Total général des dépenses ..	4 816	1 426	10 571	16 813	5 509	1 648	12 029	19 186	+ 14,1
Autorisations de programme ..	45	40	218	303	46	21	200	267	+ 11,9

b) Les priorités du **Ministère de l'Economie**.

- **intensifier les actions d'accompagnement des exportations ;**
- **améliorer les conditions de la concurrence et renforcer le rôle des consommateurs ;**
- **préparer le recensement général de la population.**

c) Les priorités du **Ministère du Budget**

- **accroître l'efficacité du service public ;**
- **fournir un meilleur service aux administrés ;**
- **assurer la sécurité des personnels et des bâtiments.**

CHAPITRE II

LA SECTION COMMUNE

A. — Présentation générale

1. *Les composantes*

La **section commune** regroupe :

- « les **dotations communes** » (Fonds spécial des ouvriers de l'Etat, pensions civiles et militaires, forfait P.T.F.) dont la répartition est difficile à effectuer et qui donne lieu, au demeurant, à des versements globaux ;
- les **crédits** :
- de l'**administration centrale** (Direction du personnel et des services généraux, Direction générale pour les relations avec le public, Commission de développement de l'informatique, service du contrôle des dépenses engagées) ;
- de l'**Inspection générale des Finances** ;
- de l'**Inspection générale de l'Economie nationale** ;
- de la **Cour des Comptes**.

2. *Les crédits globaux*

Les crédits affectés à la **section commune** s'analysent comme suit :

	1980	1981	EVOLU- TION
	ten millions de F.		%
Titre III	4 783,8	5 408,4	+ 13
Titre V :			
Autorisations de programme	(44,9)	(46,5)	+ 3,6
Crédits de paiement	32,3	100,9	+ 212,4
Total général des crédits de paiement	4 816,2	5 509,3	+ 14,4

L'examen de ces données permet de constater :

a) Une **majoration modique** des dépenses des moyens des services (+ 624,6 millions de francs, soit + 13 % ramené à + 10,6 % hors forfait P.T.T.) imputable aux mesures acquises (581 millions de francs).

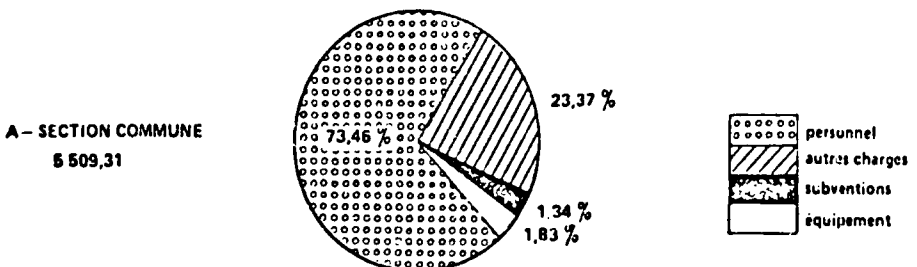
Les dotations correspondant aux mesures nouvelles (+ 43,6 millions de francs) concernent essentiellement :

- la provision pour hausse des rémunérations + 30,8 MF
- l'amélioration du régime des œuvres sociales + 6,9 MF
- la sécurité des locaux + 2,2 MF
- les restaurants et centres de vacances + 4,8 MF
- l'informatique + 1,7 MF
- le transfert à divers services du ministère du budget d'emplois provenant de la Direction générale de la concurrence et de la consommation (147 emplois supprimés). — 11,98 MF
- le transfert de la gestion de la mission économique et financière à Alger au service de l'expansion économique à l'étranger (29 emplois supprimés) — 4,86 MF
- le transfert d'emplois de contractuel (120 emplois créés) + 12,21 MF
- la formation professionnelle + 0,70 MF
- les économies sur les frais de fonctionnement — 5,35 MF

b) Un **léger accroissement** des autorisations de programme (+ 1,6 million de francs), soit + 3,6 % et qui ne compense pas la détérioration monétaire : d'où des investissements réduits en volume.

c) Une **progression spectaculaire** des crédits de paiements (+ 68,6 millions de francs), qui résulte d'une augmentation des dotations consacrées à l'administration centrale (+ 4,7 millions de francs) et surtout aux opérations communes (+ 63,9 millions de francs).

Répartition par nature de charges



3.— La présentation fonctionnelle

La ventilation des crédits globaux par action est effectuée dans le tableau ci-après :

	Administration centrale		Inspection générale des finances		Cour des comptes		Dotations communes		TOTAL	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
Titre III	1018,5	+ 12	20	+ 13	78	+ 13,9	4292	+ 13,3	5408,5	+ 13
Titre IV	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Total dépenses ordinaires	1018,5	+ 12	20	+ 13	78	+ 13,9	4292	+ 13,3	5408,5	+ 13
Total dépenses d'équipement (titre V) :										
Crédits de paiement	34,5	+ 15,8	"	"	0,5	"	65,9	+ 330	100,9	+ 212,4
Total général	1053,0	+ 12,1	20	+ 13	78,5	+ 13,8	4367,9	+ 15	5509,3	+ 14,4
Autorisations de programme (titre V)	35	"	"	"	0,5	"	11,0	+ 17	46,5	+ 3,6

On observe :

— que les **dotations communes** s'accroissent de + 15 %, ces crédits supplémentaires correspondant à l'ajustement aux besoins (participation aux charges du Fonds spécial des ouvriers de l'Etat, aux pensions civiles et militaires et au remboursement forfaitaire des correspondances aux postes et télécommunications et services rendus par cette administration) ;

— que pour le reste, la progression des dépenses de l'administration centrale est modérée.

Les dotations prévues dans la **section commune** permettront la réalisation des priorités communes aux deux Ministères :

- assurer l'efficacité des services ;
- développer les relations avec les usagers.

B. — Assurer l'efficacité des services

Cette préoccupation se traduit dans le projet de budget pour 1981 par les initiatives suivantes :

- le renforcement des organismes chargés de contrôles juridictionnels, administratifs et techniques ;
- la modernisation des moyens de gestion ;
- la formation professionnelle ;
- la rationalisation de la politique immobilière.

1. *Le renforcement des organismes chargés des contrôles juridictionnels, administratifs et techniques*

a) *L'extension des contrôles de la Cour des Comptes*

Dans le rapport présenté l'an dernier sur le projet de budget des Services financiers, le point avait été fait sur les mesures prises pour faire face à l'extension de la compétence de la Cour des Comptes, notamment dans le domaine de la vérification des entreprises publiques.

Il avait été alors indiqué que les moyens de la Haute Juridiction avaient été améliorés, aux différents niveaux :

- les emplois de **magistrats** avaient été augmentés de vingt unités ; dix emplois de conseiller maître en service extraordinaire, qui ne sont pas nécessairement des emplois à temps plein, avaient, en outre, été créés ;
- le nombre de **rapporteurs à temps plein** était passé de 5 à 9 ; s'y ajoute une centaine de rapporteurs à temps partiel hérités de la Commission de vérification ;
- les emplois **d'assistants de vérification** passaient, dans le même temps, de 33 à 47 ;

Ces créations, assorties de moyens supplémentaires en matière de crédits de fonctionnement et de matériel, ainsi qu'une réorganisation des structures et des méthodes de travail, ont accru les moyens mis à la disposition de la Cour des Comptes.

Au 1^{er} juillet 1980 le nombre des magistrats effectivement en fonction à la Cour des Comptes est de 219 soit une progression de 2,5 % par rapport au 1^{er} janvier 1979.

Les vacances d'emploi existent essentiellement au niveau du grade d'auditeur de 2^e classe, malgré la progression du nombre des affectations à la sortie de l'E.N.A. au cours des dernières années. **Il est donc souhaitable que le nombre de ces affectations demeure important pendant les prochaines années.**

Traditionnellement sollicitée par les administrations et diverses instances pour le concours de ses magistrats à divers travaux de commissions, comités ou groupes de travail, la Cour s'efforce toujours de répondre à ces demandes dans la limite de ses possibilités.

Il faut observer cependant que ces concours ont tendance à s'accroître et, depuis l'année dernière, une douzaine de magistrats ont été ainsi appelés soit à collaborer à des instances nouvelles, telles que le comité interministériel chargé de donner son avis sur certains projets informatiques, la commission nationale chargée de l'étude des problèmes des français musulmans soit à assurer des missions d'études temporaires demandées par des Ministres.

Par ailleurs, huit magistrats ont été appelés à siéger, en tant que membre ou en tant que rapporteur, dans les commissions ou comités mis en place pour la préparation du VIII^e Plan.

Il est certain enfin que **les perspectives nouvelles qu'offre le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales vont modifier assez sensiblement le rôle de la Cour dans la vérification des comptes des communes** : en particulier, l'institution envisagée de **comités interdépartementaux de contrôle des comptes publics**, présidés par des magistrats de la Cour, aura des incidences sur le fonctionnement de la Juridiction, notamment par l'importance de la tâche de coordination qui lui reviendra.

En tout état de cause, **il existe à la Cour des Comptes un décalage préoccupant entre les effectifs budgétaires et les effectifs réels**. Pour tenter d'y remédier, un recours de plus en plus marqué à la programmation et à la rationalisation des travaux doit permettre d'assurer une meilleure utilisation des moyens, notamment de ceux affectés à la modernisation du centre de documentation de la Cour, dont la tâche est de mettre à la disposition des rapporteurs les informations les plus sûres et de nature très diversifiée, que requièrent leurs investigations.

Grâce aux crédits inscrits à partir du budget de 1980 et reconduits en 1981, la Cour peut procéder à l'installation d'un « terminal » d'interrogation d'une base de données juridiques à laquelle sont déjà abonnées d'autres institutions : après la phase de démarrage, ce

système informatique sera pleinement opérationnel en 1981 et, en fonction des résultats obtenus, l'intégration dans la mémoire d'ordinateur de la documentation spécialisée propre à la Cour pourra être ultérieurement envisagée.

b) Le renforcement des effectifs de contrôle d'Etat

Le contrôle économique et financier de l'Etat, plus connu sous le nom de « Contrôle d'Etat » est organisé par le décret n° 55-733 du 26 mai 1955, qui n'a été modifié qu'une fois par le décret n° 73-501 du 21 mai 1973.

Le champ d'activité du **Contrôle d'Etat** est extrêmement vaste et s'exerce sur des **entreprises, établissements ou organismes d'une grande diversité par leur nature, leur objet et leur dimension.**

Ainsi, sont placés de plein droit sous le Contrôle d'Etat toutes les **entreprises publiques**, quelle que soit leur forme juridique les **sociétés ou les groupements d'intérêt économique dans lesquels l'Etat détient plus de 50 % du capital et leurs filiales.**

Dans le cadre du contrôle d'Etat, des **missions de contrôle** suivent l'activité d'organismes importants, ou d'un ensemble d'organismes relevant du même secteur économique :

- électricité et gaz de France ;
- charbonnages de France et houillères de bassins ;
- entreprises de recherche, d'exploitation et de transport de produits pétroliers ;
- organismes d'intervention de l'agriculture et de la pêche ;
- entreprises du secteur aéronautique et spatial ;
- organismes d'aménagement foncier et urbain ;
- entreprises bénéficiant de l'aide à la construction navale ;
- entreprises chimiques ;
- entreprises bénéficiant de la garantie de l'Etat ;
- transports (S.N.C.F., R.A.T.P., chemins de fer secondaires) ;
- commissariat à l'énergie atomique ;
- entreprises sidérurgiques.

Le nombre des entreprises actuellement soumises au contrôle de l'Etat est de 466.

c) La décentralisation à Nantes du Service des pensions

La décision prise par le Gouvernement de décentraliser à Nantes le Service des Pensions a motivé la création d'un bureau central d'organi-

sation qui a consacré une grande partie de son activité à la préparation de cette opération.

Un « plan d'excentration » a été établi de telle sorte que le Service, tout en continuant à assurer sans interruption la totalité des travaux dont il a la charge, soit en mesure d'entreprendre son transfert géographique effectif dès l'achèvement, prévu pour 1983, d'un ensemble immobilier fonctionnel qui doit être construit sur un terrain acquis fin 1979.

Une **politique de recrutement** notamment par l'ouverture d'un centre d'examen à Nantes pour les concours organisés par l'administration centrale et de formation intensive des nouveaux agents affectés au service des pensions a été activement menée depuis un an. Elle devrait permettre d'une part d'assurer un certain renforcement des effectifs et d'autre part de remplacer, dans de bonnes conditions, les agents qui, n'étant pas candidats au départ à Nantes, seront reclassés dans d'autres services des ministères de l'économie et du budget.

En outre, le Service a mené à bien les études techniques en vue du **remplacement de l'appareillage électronique** dont il est équipé par un matériel plus récent et plus performant.

La prise en charge sur un nouvel ordinateur de l'ensemble de traitements qui permet au Service des Pensions d'assurer la liquidation de la totalité des pensions de l'Etat et d'exploiter à de multiples fins comptables ou administratives les fichiers constitués parallèlement devrait être achevée quelques mois avant l'excentration du Centre électronique à Nantes.

2. La modernisation des moyens de gestion

Après les renforcements opérés en 1979, l'équipement informatique de l'administration centrale a assez peu évolué en 1980 : la principale amélioration a concerné la direction de la prévision.

Par ailleurs, des opérations nouvelles ont été engagées ou poursuivies. Parmi les plus marquantes, on notera :

- l'affinement des travaux exécutés par les directions du budget et de la prévision ainsi que par le service des pensions et la direction des assurances ;
- la mise en place des applications de gestion automatisée du personnel, de la tenue automatique des prêts sociaux au logement et de l'informatisation conversationnelle de la comptabilité d'engagement et de liquidation des dépenses des services centraux ;

- le lancement ou la poursuite des travaux concernant l'automatisation du contrôle des investissements français à l'étranger (direction du Trésor) et des publications des deux ministères (service de l'information) ;
- l'acquisition de machines de traitement de textes à la commission centrale des marchés.

3. La formation professionnelle

Les objectifs poursuivis dans le domaine de la formation professionnelle sont les suivants :

- dispenser aux personnels des services extérieurs et de l'administration centrale une solide formation initiale d'adaptation au premier ou au nouvel emploi dans les écoles spécialisées ou au Centre de formation professionnelle et de perfectionnement ;
- favoriser la promotion interne des agents, conformément au statut général, par l'organisation systématique de préparations à tous les concours administratifs ;
- organiser des actions de perfectionnement en cours de carrière (formation continue) pour répondre aux besoins exprimés à la fois par les services et par les agents en vue d'assurer un meilleur fonctionnement des services économiques et financiers.

Après la mise en place progressive d'un dispositif de formation particulièrement étoffé au profit de toutes les catégories de personnels, les orientations actuelles de la formation sont les suivantes :

- amélioration qualitative des actions,
- enrichissement des moyens et des méthodes,
- diversification des actions.

Sur le plan quantitatif, les interventions du Centre de formation professionnelle et de perfectionnement semblent désormais devoir se stabiliser au niveau atteint ces dernières années. Il faut, toutefois, souligner un accroissement du nombre des services auxquels le Centre apporte sa collaboration sous forme de prestations intellectuelles ou matérielles.

Outre ses enseignements traditionnels en matière de préparations aux concours, d'adaptation à l'emploi, le Centre a pris en charge deux types d'actions communes à toutes les directions : les formations conduites pour le compte de la direction générale pour les relations avec le public et la mise en place en province d'actions de formation continue intéressant les agents des services économiques et financiers.

Enfin, le Centre entreprend un effort particulier pour développer ses moyens en vue de la formation des personnels affectés au traitement de l'information.

4. *La rationalisation de la politique immobilière*

Il s'agit tout à la fois d'améliorer les conditions de travail des agents, les possibilités d'accueil du public et la sécurité des locaux et des hommes.

Depuis le vote du précédent budget, il a été procédé :

- à la prise en charge de la programmation immobilière des projets de construction de l'immeuble du Service des Pensions décentralisé à Nantes, de l'hôtel des finances de Fort-de-France, de l'hôtel des impôts de Tarbes et du centre régional d'informatique des impôts de Lille,
- à l'attribution de différents marchés d'architecture et de marchés de travaux.

Après l'installation dans les locaux loués au Centre d'Affaires du Louvre de la direction de la Prévision, d'une sous-direction du Trésor, du service du Contrôle d'Etat, de la mission « Consommation » ainsi que de divers bureaux, soit au total plus de 700 agents, le redéploiement des services centraux des ministères de l'Economie et du Budget a été poursuivi.

C. — Développer les relations avec les usagers

1. *La définition des objectifs*

Dès l'été 1977, la Direction générale pour les relations avec le public avait défini ses orientations pour sa première année d'activité. Ces objectifs se résumaient au triptyque :

- déconcentrer pour rapprocher les décisions des usagers ;
- mieux informer tous les publics ;
- améliorer l'accueil dans les services.

Les moyens propres sont restés modestes non seulement par nécessité budgétaire, mais aussi pour éviter de créer de nouvelles structures pouvant apparaître comme des écrans entre les directions et les publics. Une « administration de mission » aux effectifs légers ne pouvait prétendre agir par elle-même mais elle était obligée de faire appel au concours des services auxquels elle servirait d'outil et de stimulant.

2. La poursuite des actions

Pour l'essentiel, les programmes mis en œuvre peuvent être regroupés sous 4 rubriques :

- améliorer l'information du public sur l'organisation des services et leurs procédures,
- favoriser l'accueil et l'assistance des contribuables,
- organiser le dialogue et la concertation avec certaines catégories socio-professionnelles (industriels, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, consommateurs...),
- offrir aux fonctionnaires locaux une formation professionnelle dans le domaine des relations publiques.

a) *L'information sur l'organisation des services et leurs procédures : l'édition et la diffusion d'une documentation moderne*

Pour répondre aux besoins d'information du public tels qu'ils ont été révélés par divers sondages, la Direction générale pour les relations avec le public a engagé, en collaboration étroite avec l'Imprimerie Nationale, une expérience pour éditer et diffuser une documentation moderne.

Le **guide départemental** et le **dépliant cantonal des services** qui présente, sous une forme très simple, les compétences et les tâches de chacun des services.

Les dépliant d'information pratique.

Parallèlement à ce souci d'information, la Direction générale s'est attachée à apporter à ses divers publics les éléments de solutions concrètes aux questions techniques les plus fréquemment posées : les dépliant d'information pratique répondent à cet objectif.

En 1979, 50 titres de ces publications figuraient au « catalogue » de la Direction générale pour les relations avec le public :

- 30 concernant le Grand Public :
 - + 22 sujets fiscaux,
 - + 7 sujets divers (épargne, consommation, franchises douanières, redevance-télévision, assurances...).
 - + 1 sur la retraite des fonctionnaires.
- 20 concernant les entreprises :
 - + 8 sujets fiscaux,
 - + 12 autres sujets (financement d'entreprises, commerce extérieur, assurances, trésor, commission centrale des marchés...).

*

* *

Si la distribution des guides départementaux est limitée aux services financiers et aux seuls organismes ou personnes ayant des contacts avec le public (maires, assistantes sociales, organisations professionnelles ou syndicales) les dépliants cantonaux et d'information pratique sont, en revanche, largement diffusés par les canaux les mieux appropriés et au moment où les usagers en ont le plus besoin.

Pour mesurer leur impact, certaines de ces publications ont été soumises à la critique des services locaux et à un examen approfondi de la part d'un organisme spécialisé.

Même si l'information a pu être jugée encore insuffisante et si les sujets traités paraissent parfois trop généraux, les conclusions de ces études sont largement favorables. Ces documents sont, en effet, très bien perçus par le public comme un début de réponse à ses attentes et le signe d'ouverture d'une administration trop souvent considérée dans le passé comme mystérieuse et lointaine.

b) *L'accueil et l'assistance des contribuables*

Parmi toutes les expériences engagées depuis la création de la Direction générale, une attention particulière a été apportée aux problèmes de l'accueil des contribuables.

- lors de la période de **souscription des déclarations de revenus** (en février),
- lors de l'époque du **paiement des impôts directs de l'Etat et des collectivités locales** (4 derniers mois de chaque année).

Les résultats encourageants enregistrés en Bretagne en 1977 et 1978 ont motivé le maintien du même dispositif en 1979 et son extension au cours de la même année à l'Aquitaine, au Cher et au Val-de-Marne (7 nouveaux départements).

Au total, pour les 11 départements considérés, 310.000 contribuables (sur les 1.700.000 assujettis à l'impôt sur le revenu) ont bénéficié de ces divers dispositifs.

Les tendances suivantes semblent cependant se dégager :

- de la **part du public**, une satisfaction générale motivée :
 - + par la rapidité avec laquelle les renseignements sont communiqués,
 - + par la tenue de permanences à l'extérieur des centres des impôts et en particulier dans les communes rurales éloignées,
 - + par l'accélération du traitement des réclamations.

— **de la part des services** : la reconnaissance de l'utilité des efforts entrepris grâce :

- + à l'amélioration des conditions de traitement du contentieux,
- + à la diminution du nombre des correspondances supplémentaires engendrées par des demandes imprécises ou incomplètes.

c) Le dialogue et la concertation avec certaines catégories d'usagers

La Direction générale est chargée d'organiser la consultation des usagers des Administrations économiques et budgétaires.

Pour atteindre cet objectif et constituer un cadre favorable à une meilleure compréhension mutuelle entre l'Administration et ses usagers, les initiatives suivantes ont été prises :

c1. Les journées d'études et d'information

Susceptible de traiter des sujets variés en s'adressant à des catégories socio-professionnelles diverses, cette formule, déjà largement utilisée en 1977 et 1978, a pleinement démontré qu'elle répondait au triple objectif pour lequel elle avait été initialement conçue :

- améliorer l'information des professionnels et chefs d'entreprises,
- restaurer un dialogue entre :
 - + les fonctionnaires des Administrations centrales qui élaborent les réglementations et les procédures,
 - + ceux des services extérieurs qui les appliquent,
 - + les usagers qui les utilisent.
- mener une réflexion conjointe sur la réforme de procédures qui apparaîtraient trop complexes ou mal adaptées et déboucher ainsi sur des efforts de simplification et de clarification.

c2. Les comités d'usagers

Seconde initiative mise en œuvre dès 1978 en Bretagne, la réunion de deux Comités d'usagers P.M.E. a connu dans sa phase initiale des résultats si encourageants que non seulement ce mode de concertation a été reconduit pour 1979 en Bretagne, mais étendu au cours de la même année dans d'autres départements et avec d'autres catégories socio-professionnelles.

Au plan psychologique, les comités ont apprécié :

- l'instauration d'un dialogue et d'un climat de concertation avec des administrations dont les procédures sont parfois jugées inutilement lourdes et contraignantes,

— l'effort de décloisonnement et d'ouverture vers d'autres ministères.

Ce qui a expliqué leur désir de conserver de telles structures pour 1980.

e3. Les réunions d'information

Organisées avec le concours d'organisations consulaires ou professionnelles, de nombreuses réunions d'information répondent aux besoins d'information manifestés par les diverses catégories de public et principalement par les petites et moyennes entreprises.

Elles portent sur les thèmes les plus variés, (gestion, exportation notamment et surtout fiscalité, domaine dans lequel elles complètent efficacement les renseignements fournis lors des campagnes d'assistance aux contribuables).

Elles s'adressent à des publics très divers : élus locaux, industriels, commerçants, artisans, exploitants agricoles, experts comptables, professions libérales, organisations de consommateurs, créateurs d'entreprises, stagiaires de la formation professionnelle continue, exportateurs, etc.

Aussi, cette initiative a-t-elle mérité d'être poursuivie au prix d'améliorations sur le choix des thèmes, leur rédaction, leur présentation graphique et la recherche de meilleures méthodes de diffusion.

e4. Les centres d'orientation et de renseignements par téléphone

Au moment où la France se dote d'un équipement téléphonique moderne, l'implantation de centres d'orientation et de renseignements par téléphone a paru pouvoir répondre à l'un des objectifs poursuivis par la Direction générale :

- en évitant au public des déplacements parfois infructueux,
- en lui offrant « à domicile » le renseignement approprié au moment immédiat où il en a besoin,
- en favorisant ainsi un gain de temps appréciable aussi bien pour l'administration que pour ses usagers.

Ces organismes ont reçu une double mission :

- répondre à la demande croissante d'information des usagers dans les domaines économiques et budgétaires,
- alléger la tâche des services en drainant le maximum d'appels téléphoniques.

c5. *L'information régionale des relais d'opinion*

Dans le souci de régionaliser l'information nationale et de tisser des liens avec les relais locaux d'opinion, **3 centres d'information et de relations avec le public (C.I.R.P.)** ont été créés à la fin de 1978 à Bordeaux, Dijon et Lyon.

Ces organismes — devenus opérationnels en 1979 — ont reçu pour mission :

— de développer l'information sur les matières économiques et budgétaires en adaptant son contenu et sa diffusion en fonction des besoins constatés au niveau régional.

d. *La formation professionnelle en matière de relations publiques*

Afin d'accroître les chances de succès de toutes les opérations engagées par la Direction générale pour les relations avec le public, les méthodes pédagogiques proposées initialement aux fonctionnaires de Bretagne ont été non seulement consolidées en Bretagne et renouvelées au fur et à mesure des mutations successives des personnels, mais étendues aux fonctionnaires des autres circonscriptions.

Cette formation professionnelle s'adresse :

- aux chefs de service régionaux et départementaux des administrations économiques et budgétaires,
- aux chefs d'unités opérationnelles, c'est-à-dire aux responsables d'un service ouvert au public : Percepteurs, Chefs de centres des Impôts, Receveurs des Impôts et des Douanes,
- aux agents chargés de l'accueil du public dans les bureaux.

Il s'est confirmé au cours de l'année 1979, que les actions entreprises répondaient à de véritables besoins et que les méthodes mises en application dans 11 départements fournissaient des résultats appréciables.

C'est la raison pour laquelle le Ministre de l'Economie et le Ministre du Budget ont approuvé l'extension pour 1980, à la région Rhône-Alpes et au 18^e arrondissement de Paris, de divers aspects de l'expérience d'amélioration des relations entre les Administrations financières et le public.

Pour 1981, deux préoccupations essentielles guideront les initiatives futures de la Direction générale :

- maintien et consolidation — sous réserve de correctifs mineurs dictés par des raisons d'opportunité — des opérations désormais engagées

dans toutes les circonscriptions d'action de la Direction générale (actuellement 19 départements),

— limitation des dépenses budgétaires.

Pour toutes ces raisons, les orientations futures consisteront :

- à dégager les crédits nécessaires à l'amélioration qualitative et quantitative des documents d'information,
- à créer 3 nouveaux centres d'information et de relations avec le public, à Rennes, à Lille et à Montpellier,
- à mettre en œuvre dans une nouvelle région : la Bourgogne (4 départements) une série d'actions au profit du « grand public » en s'inspirant des méthodes antérieures,
- à développer les efforts déjà entrepris en vue de la simplification des procédures et formulaires,
- à maintenir à l'égard des publics spécialisés la formule des journées d'études et d'information.

*
* *
*

En définitive, la **section commune**, dont les dotations représentent 28,7 % de celles des services financiers, ne comporte que 17,2 % du montant global des autorisations de programme mais 56 % des crédits de paiement.

Les **effectifs budgétaires** pris en charge (5,37 % des personnels financiers contre 5,41 % en 1980) sont, à l'intérieur de la section commune, répartis comme suit :

	1980	1981	Différence
Administration centrale	8 848	8 780	— 68
Contrôles économiques et financiers	96	96	—
Inspection générale des Finances	64	64	—
Cour des Comptes	461	461	—
	9 469	9 401	— 68

CHAPITRE III

LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

A. — Présentation générale

1. *Les composantes*

S'agissant des structures, le Ministère de l'Économie regroupe six grandes directions et l'Administration des monnaies et médailles :

- la Direction du Trésor ;
- la Direction de la prévision ;
- la Direction des relations économiques extérieures ;
- la Direction des assurances ;
- la Direction générale de la concurrence et de la consommation ;
- l'I.N.S.E.E.

En ce qui concerne les actions budgétaires, la section « Économie » recouvre :

- l'Administration centrale ;
- le Service d'expansion économique à l'étranger ;
- la Direction générale de la concurrence et de la consommation ;
- l'I.N.S.E.E.

2. Les crédits

Les crédits affectés à la section « Économie » s'analysent comme suit :

	1980 (MF.)	1981 (MF.)	Évolution
Titre III.....	1 167,7	1 366,7	+ 17,-
Titre IV.....	230,7	266,6	+ 15,6
— Total des dépenses ordinaires.....	1 398,4	1 633,3	+ 16,8
Titre V :			
— Crédits de paiement.....	28,	15	— 46,4
--- Total général des crédits de paiement.....	1 426,4	1 648,3	+ 15,5
Autorisations de programme (titre V)....	(40)	(20,9)	— 47,7

L'examen de ces données permet de constater :

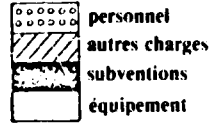
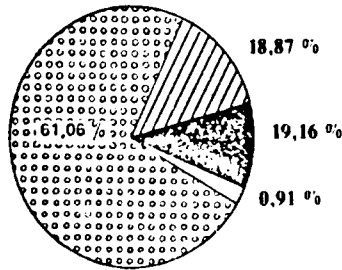
— *Une croissance sensible des dépenses des moyens des services* (+ 199 millions de francs, soit + 17 %) due pour moitié à la majoration des services votés (90 millions de francs) et pour moitié aux mesures nouvelles destinées essentiellement à assurer le fonctionnement courant (+ 22,3 millions de francs) et la provision pour hausse des rémunérations (+ 39,3 millions de F) et surtout à préparer le recensement général de la population qui sera effectué en 1982 en métropole et dans les départements d'Outre-Mer (41,3 millions de F) ;

— *une modeste progression des dépenses d'intervention* (+ 36 millions de F., soit + 15,6 %), notamment pour financer l'aide à l'exportation (+ 22 millions de F.), la coopération technique (+ 10,1 millions de F.) et le développement des actions et de l'aide en matière de consommation (+ 4,2 millions de F.) tandis que des économies sont prévues, à hauteur de 1,4 million.

— *une importante régression* (— 47,9 %) *des autorisations de programme et des crédits de paiement* (— 46,4 %) portant exclusivement sur l'équipement des services.

Répartition par nature des charges

B — SECTION ÉCONOMIE
1 648,29



3. La présentation fonctionnelle

la ventilation par action est effectuée dans le tableau ci-après :

	Administrati- on centrale		Service de l'expansion économique à l'étranger		Direction générale de la concurrence et de la consommation		I.N.S.E.E.		Total	
	M.F.	%	M.F.	%	M.F.	%	M.F.	%	M.F.	%
Titre III	50,8	+ 15,2	418,8	+ 13,6	220,2	+ 17	676,8	+ 19,4	1366,6	+ 17
Titre IV	0,1		246,8	+ 14,8	19,4	+ 27,6	0,3		266,6	+ 15,6
Total dépenses ordi- naires	50,9	+ 15,2	665,6	+ 14	239,6	+ 17,8	677,1	+ 19,4	1633,2	+ 16,8
Total dépenses d'équipement (Titre V) :										
Crédits paiement	"	"	0,9	- 40	3,5	- 22	10	- 51,2	15	- 46,4
Total général	50,9	+ 15,2	666,5	+ 13,9	243,1	+ 17	687,1	+ 16,9	1648,2	+ 15,6
Autorisations de programme (titre V) ..	"	"	0,6	"	4,06	- 20	15	- 53,6	20,9	- 47

On observe :

— que *deux services, aux dotations à peu près égales, l'Expansion économique à l'étranger et l'INSEE absorbent plus des quatre cinquièmes des crédits de la section « économie », soit respectivement 40,4 % et 41,7 %.*

— que, au regard de la progression d'une année sur l'autre, *l'INSEE est le mieux pourvu* tandis que la Direction générale de la concurrence et de la consommation bénéficie d'une majoration de crédits de 17,8 %.

Ces crédits doivent permettre au Ministère de l'Économie d'atteindre trois objectifs majeurs :

- intensifier les actions d'accompagnement des exportations ;
- améliorer les conditions de la concurrence et renforcer le rôle des consommateurs ;
- préparer le recensement général de la population.

B. — Intensifier les actions d'accompagnement des exportations

Le rétablissement de notre équilibre extérieur s'intègre dans une politique diversifiée, se traduisant essentiellement par des grandes actions de base sur longue période et par des mesures nouvelles dont le lancement et la mise en œuvre sont effectués sur le court terme.

1. Les interventions de base

La politique du commerce extérieur restera pour longtemps encore dépendante de l'efficacité des mesures de soutien à l'exportation. A cet effet, il y a lieu essentiellement d'assurer l'information des entreprises et la recherche de nouvelles couches d'exportateurs.

a) L'information des entreprises

A partir du *Centre français du commerce extérieur (CFCE)* et des postes d'expansion économique qui jouent un rôle central dans la collecte et la diffusion de l'information, deux actions principales ont déjà été engagées :

- le passage du CFCE à l'informatique,
- l'amélioration de la collecte des renseignements par les postes.

b) La recherche de nouvelles couches d'exportateurs

Trois secteurs méritent de retenir l'attention : la province, les petites et moyennes entreprises, les sociétés de service :

— **en province**, un effort public d'animation doit être engagé en vue de multiplier les antennes régionales spécialisées du commerce extérieur (CFCE, COFACE) ;

— afin de susciter des vocations exportatrices, l'action en faveur des **petites et moyennes entreprises** demeure prioritaires, étant entendu que celles qui vendent déjà sur les marchés étrangers seront incitées à le faire davantage, et plus régulièrement ;

— **le secteur des services** constitue un élément essentiel permettant d'assurer l'équilibre de notre balance des paiements ; il est, en effet, susceptible d'amples développements et est moins exposé que d'autres à la concurrence des pays de l'Est et des pays en voie de développement.

2. Les propositions budgétaires.

Le Service de l'expansion économique à l'étranger accentuera en 1981 le redéploiement de ses moyens, rendu nécessaire par les profondes mutations de l'environnement économique international, avec pour objectif le renforcement de l'implantation des postes dans les zones géographiques qui présentent le meilleur potentiel de développement pour les exportations françaises, singulièrement dans les pays pétroliers et les grands marchés de consommation.

Parallèlement, le Service poursuivra la mise en place d'un réseau d'experts sectoriels, en dotant les principaux postes d'agents spécialisés mieux préparés pour aider efficacement les industriels français à la recherche de nouveaux débouchés.

Par ailleurs, la nécessité d'apporter aux petites et moyennes entreprises une assistance plus adaptée conduira le Service à améliorer, dans les postes, les conditions d'accueil de ces « nouveaux exportateurs » et à leur donner un plus large accès à l'information sur les marchés extérieurs.

Le **Centre français du commerce extérieur (CFCE)** dont la subvention sera majorée de 14,3 millions de francs poursuivra de son côté, la réalisation de son programme d'informatisation et le renforcement de sa politique d'action régionale. Le Centre mettra également en

œuvre l'exécution de la deuxième tranche de son plan pluriannuel de développement.

Pour 1981, le programme du **Comité français des manifestations économiques à l'étranger** qui recevra une dotation supplémentaire de 7,8 millions de francs comprend la participation à plus d'une centaine de foires et salons professionnels avec un accent particulier mis sur les manifestations spécialisées. Ces manifestations se tiendront pour la moitié dans les pays industrialisés ; les opérations les plus significatives se dérouleront aux ÉTATS-UNIS, à SINGAPOUR, dans la péninsule arabique et en CHINE.

Par ailleurs, il est prévu de préparer la participation française à l'exposition internationale « énergie-expo » à KNOVILLE (ÉTATS-UNIS) en 1982.

La création de conditions favorables au développement des exportations françaises continuera à être le souci dominant de l'**Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM)** dont les interventions (+ 10,7 millions de F) portent essentiellement sur la formation de techniciens étrangers et l'envoi de missions d'experts français pour identifier les projets dans les pays prioritaires.

C. — Améliorer les conditions de la concurrence et renforcer le rôle des consommateurs

L'amélioration des conditions dans lesquelles joue la concurrence dans l'économie française constitue l'une des principales réformes de structure qui doivent assurer à la lutte contre la hausse des prix un caractère efficace.

Parallèlement, la libération des prix est apparue indispensable pour permettre aux firmes industrielles françaises d'affronter, dans de bonnes conditions, la concurrence internationale : une complète responsabilité est, en effet, nécessaire aux chefs d'entreprise pour orienter leur production en fonction de l'évolution du marché et, en particulier, mener des politiques de recherche, d'innovation et d'investissements adaptés ; c'est la condition de la compétitivité et du progrès.

1. La politique conduite en matière de concurrence

La concurrence constitue un mécanisme régulateur fondamental de l'économie du marché ; dans cette perspective, l'action des pouvoirs

publics s'est développée de manière à en faire connaître et accepter les principes, mais également à sanctionner les abus constatés.

a) *Les principes*

Il est, en effet, essentiel, en premier lieu, de faire connaître et accepter les principes de la concurrence.

Les règles, en la matière, sont définies par la loi, notamment l'ordonnance de 1945 et la loi de juillet 1977 et par les différents textes d'application. Mais la réalité économique est complexe et c'est à la **Commission de la concurrence** qu'il appartient de donner au Ministre de l'Économie des avis précisant, à partir des affaires qu'elle examine, les situations qui sont acceptables et celles qui ne le sont pas. Elle a donc, ce faisant, un rôle éducatif important.

b) *Le rôle de surveillance*

La surveillance générale des conditions de concurrence sur les marchés se traduit en particulier par :

- **des relations permanentes avec les milieux économiques locaux** (Chambre de commerce, organisations professionnelles, principales entreprises industrielles et commerciales),
- **des conseils donnés aux entreprises, à leur demande**, sur la correction de leurs pratiques commerciales au regard des règles de concurrence,
- **des études générales à la requête soit des autorités locales (préfecture de régions ou de département), soit de la Direction générale de la concurrence et de la consommation** et portant sur les structures économiques locales et la collecte des indices de pratiques anticoncurrentielles.

c) *Le contrôle de la concentration économique*

Le contrôle des opérations de concentration économique ne peut être exercé a priori par le Ministre de l'Économie que dans la mesure où les entreprises concernées notifient les actes ou les projets d'actes à l'administration.

La Commission de la concurrence a été saisie par le Ministre de deux affaires. Deux arrêtés portant décision ont été pris, l'un et l'autre autorisant, sous condition, les fusions examinées comme d'ailleurs la Commission en avait émis l'avis.

d) *La sanction des pratiques anticoncurrentielles*

Depuis le mois d'août 1979, la Commission a enregistré 35 saisies dont 14 ministérielles et 13 par les organismes habilités et un dossier de pratiques anticoncurrentielles en matière de passation de marchés publics a été transmis au Parquet. Cette procédure particulièrement lourde est, en effet, principalement réservée à ce type d'infractions très préjudiciables à la communauté nationale.

Dans la plupart des cas, cependant, le Ministre de l'Économie cherche moins à réprimer qu'à rétablir au plus vite une situation de saine concurrence sur le marché.

A cette fin, il peut prononcer des **sanctions pécuniaires** susceptibles d'atteindre des montants assez élevés lorsque les pratiques constatées sont particulièrement graves et portent préjudice tant au fonctionnement du marché qu'aux intérêts du consommateur. Ainsi, dans l'affaire des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de l'électroménager, il a infligé des amendes s'élevant à un montant total de 8.380.000 F.

Pour toutes les autres affaires, des **injonctions** ont été adressées aux entreprises ou organismes incriminés. Cette méthode s'est à l'usage révélée efficace. De nombreuses entreprises ont déjà renoncé à des pratiques anticoncurrentielles.

Ainsi ont été abandonnées des pratiques relatives à la diffusion de barème (négoce du verre plat), à des accords sur les prix (négoce des tubes d'acier), à des remises cartellisées (coupons publicitaires de réduction) ; des contrats types ont été modifiés (crampons antidérapants). Le groupement des fabricants d'émulsions routières de bitume a été dissous en 1979 et la société Zinc et Alliages a mis fin à ses activités commerciales de comptoir commun de vente des alliages légers.

2. *L'action en matière de consommation*

Tout en veillant au respect de la réglementation de la concurrence, la direction générale de la concurrence et de la consommation participe à la protection, à l'information et à la formation des consommateurs et encourage les actions d'organisation de ces derniers. Dans ce but, elle lutte contre les pratiques qui ont pour effet de fausser leur libre choix (primes abusives et rabais illusoire, etc.), et surveille l'application des règles générales et particulières de publicité.

Dans le même ordre d'idées, la direction générale intervient dans le domaine de l'assistance économique aux collectivités publiques en contribuant à l'amélioration des conditions de passation des marchés et en donnant son avis sur les prix des services publics locaux dans le cadre d'une coordination interministérielle.

En outre, les services extérieurs sont chargés de certaines missions qui, sur le plan central, relèvent de la compétence d'autres ministères tel celui du commerce et de l'artisanat pour l'urbanisme commercial et la formation professionnelle des commerçants, ou celui du commerce extérieur pour assurer le relais dans certains départements des délégations régionales du centre français du commerce extérieur.

En 1981, l'action s'exercera essentiellement dans trois directions :

- en vue de permettre aux consommateurs de s'exprimer plus facilement et d'être mieux renseignés et entendus, **le système de la boîte postale 5000**, déjà étendu à l'ensemble du territoire, sera complété par le développement des moyens d'accueil direct du public et par un **accroissement des moyens donnés aux organisations de consommateurs**. En ce qui concerne ces dernières, sur le plan des unions régionales ou locales, seront engagées des actions concertées tendant à développer les émissions régionales de télévision, les créations de permanences assurant les contacts organisation-public et à étendre aux unions régionales l'expérience des assistants techniques de la consommation.

Parallèlement la mise au point de procédures de conciliation sera accélérée par la multiplication des contacts entre les organisations professionnelles et celles de consommateurs avec, pour objectif, la **conclusion de codes de bonne conduite**, au niveau national et local, devant éviter la naissance des litiges, et la mise sur pied d'organismes de conciliation paritaires ;

- **les opérations de surveillance relatives à l'application de textes spécifiques à la consommation** relevant de la compétence de différents services seront poursuivies. Elles seront coordonnées de façon à utiliser au mieux les moyens disponibles et à éviter les interventions successives. Elles viseront notamment à **assurer une meilleure observation des règles de publicité des prix et à combattre les publicités mensongères et trompeuses** qui faussent également le jeu de la concurrence.
- la mise en œuvre des lois du 10 janvier 1978 **sur le crédit à la consommation et sur la protection des consommateurs de produits et de services** continuera à être assurée. La direction générale de la concurrence et de la consommation veillera à ce que le public soit convenablement informé des dispositions de ces lois et des diffé-

rents textes pris pour leur application et elle vérifiera que celles-ci sont respectées.

3. L'orientation des services administratifs vers de nouvelles missions

Le retour progressif à la liberté des prix a orienté les services de la direction générale de la concurrence et de la consommation vers de nouvelles activités. Celles-ci comportent :

- des **missions générales** pour lesquelles la Direction générale de la concurrence et de la consommation joue le rôle de chef de file. Il s'agit, d'une part, de la régulation des marchés et du développement de la concurrence et, d'autre part, du développement de la protection des consommateurs et de l'accroissement de leur pouvoir dans la vie économique.
- des **missions particulières** qu'elle exerce le plus souvent en participation avec d'autres administrations : les aides et conseils aux entreprises (instruction et liquidation de certaines primes), l'assistance aux services publics et aux collectivités locales (notamment pour la négociation des contrats et la passation des marchés publics), certaines actions locales en matière de commerce.
- des **missions conjoncturelles ou exceptionnelles** qui peuvent impliquer, à certaines périodes, une mobilisation temporaire de ses moyens. Parmi ces missions figurent notamment les actions en matière d'énergie (par exemple, encadrement de la distribution du fuel-oil domestique) et les interventions économiques en période de crise.

Ces missions sont complémentaires et donnent à la Direction générale de la concurrence et de la consommation une large compétence dans le domaine de l'action économique.

Son organisation souple et déconcentrée, au niveau des services extérieurs, autour de l'échelon de base départemental, a facilité la mutation de cette administration. Ses structures ont été adaptées aux nouveaux objectifs et ses moyens redistribués en fonction des nouvelles priorités.

Par rapport à la période antérieure, le principal changement concerne la mise en place de sept **brigades interrégionales d'enquête (BIE)** qui, sans constituer un nouvel échelon administratif, correspondent au renforcement de sept directions de régions en vue de rendre plus aisée l'exécution des tâches d'études et de surveillance des marchés, notamment des enquêtes en matière de pratiques collectives anticoncurrentielles.

Quoi qu'il en soit, cette orientation nouvelle s'est traduite essentiellement par une **diminution globale des effectifs** qui ont passé de 1979 à 1980 de 2 471 à 2 072 personnes ; celle-ci touche à la fois l'administration centrale (de 292 à 253, soit — 39) et les services extérieurs (de 2 179 à 1 819, soit — 360) et est accompagnée, notamment au niveau des services extérieurs, d'une redistribution des emplois (65 sur la période du 9 juin au 1^{er} octobre 1980 dont 32 à la comptabilité publique et 22 à la direction générale des impôts). En effet, le développement important d'activités telles que l'instruction et la liquidation des aides aux entreprises et l'assistance aux collectivités locales compense dans de nombreux départements la disparition progressive du contrôle des prix.

Dans la même perspective, il est prévu en 1981 de transférer 174 emplois aux autres administrations financières.

4. L'information et la formation des consommateurs

La politique de libération progressive des prix des produits industriels et, à terme, des services et de la distribution implique l'amélioration des conditions de la concurrence. Or ceci n'est possible que si, en face d'entreprises dotées d'une large autonomie de fixation de leur prix et de choix de leur stratégie commerciale, des partenaires consommateurs également responsables, c'est-à-dire avertis et éclairés, exercent, de manière cohérente et efficace, la part du pouvoir économique qui leur revient et font valoir efficacement leurs exigences.

C'est pourquoi les actions conduites, notamment pour l'information et la formation des consommateurs font partie intégrante de la politique d'ensemble menée actuellement et fondée sur la liberté et la responsabilité des agents économiques.

a) L'Institut national de la consommation (INC)

Les activités de l'INC s'articulent autour de l'information et de l'éducation formation.

— La revue 50 Millions de consommateurs

L'INC, après avoir procédé à une étude de ses lecteurs afin de chercher à mieux répondre aux besoins du public a mis en place une nouvelle présentation de la revue, consacrant une part plus importante aux informations concrètes et pratiques.

— **Consommateurs-Actualité**

Conçu comme un instrument privilégié d'information technique pour les associations de consommateurs, CA, dont l'édition est hebdomadaire, marque un effort particulier afin d'aider, par la présentation de dossiers juridiques et économiques, les associations de consommateurs dans leurs missions spécifiques, notamment dans le cadre de leurs possibilités d'engager des actions en justice.

— **Les informations téléphonées**

Depuis 1979, l'INC a mis en place un répondeur téléphonique fournissant des conseils d'achats, à partir d'une analyse des prix de gros et de détail des fruits et légumes pratiqués sur les marchés parisiens.

Le bulletin téléphoné émet aussi des conseils pratiques d'achats.

Plus de 5.000 appels mensuels prouvent l'intérêt de ce nouveau système d'information.

— **Les émissions de télévision**

Conformément aux engagements pris par le Conseil d'Administration de l'INC, dès octobre 1978, des moyens supplémentaires ont été attribués à ce service en vue de poursuivre l'amélioration des réalisations INC en matière d'information. Un sondage, courant 1979, a fait apparaître que ces émissions étaient en tête des émissions consommation suivies par les téléspectateurs. Les démarches entreprises en vue d'accroître le volume des émissions consommation INC ont abouti courant 1980. Elles prévoient un doublement du temps alloué à l'établissement (10 minutes sur TF1, 10 minutes sur A2, 4 minutes sur FR3). Mais la mise en œuvre n'est pas encore effective.

— **La formation des consommateurs**

Devant la demande accrue en 1979 des prestations de formation, le Conseil d'administration de l'INC a décidé en 1980, la mise en place d'un Centre de formation devant mettre en œuvre divers moyens favorisant la formation des consommateurs, jeunes et adultes.

En effet, il est à souligner qu'en plus des secteurs traditionnels — qu'il s'agisse de la fourniture de dossiers aux enseignants, ou de la réalisation de supports pédagogiques aux organisations de consommateurs pour la formation de leurs militants — l'action Formation se

développe dans le domaine de la formation permanente des adultes, organisée au sein des entreprises du secteur privé et des administrations, par l'élaboration de stages de formation pour adultes.

b) Les actions spécifiques de sensibilisation des consommateurs

Les actions spécifiques de sensibilisation des consommateurs prennent des formes très diverses : publication d'un journal sur des problèmes de consommation, réalisation d'une série d'émissions radio-phoniques, organisation d'un stand d'information des consommateurs dans une ville, ou d'un centre mobile au profit des consommateurs éloignés, édition d'un guide du consommateur intéressant une région donnée, ou d'une plaquette sur un problème particulier, organisation d'une journée d'information du public, etc.

Ces actions, extrêmement utiles à l'information et à la formation des consommateurs, présentent en outre l'intérêt de pouvoir être adaptées par les Unions régionales d'organisation des consommateurs (UROC) qui les proposent au public dans le contexte économique particulier de chaque région.

*
* * *

Les crédits en 1981 prévus pour l'aide à la formation, à l'information et à la protection du consommateur sont destinés :

- aux organisations de consommateurs (+ 1 million de F : + 25 %),
- aux actions concertées en matière de consommation (+ 3,2 millions de francs : + 28,6 % en vue de développer les émissions régionales de télévision, les contacts organisations-public par la tenue de permanences, les actions de formation et notamment l'expérience des assistants techniques de la consommation qui sera étendue aux unions régionales.

D.— Préparer le recensement général de la population

1. Le bilan d'activité de l'I.N.S.E.E.

En 1980, l'INSEE a continué d'assurer ses missions permanentes à savoir :

- **les recensements de la population** : la préparation du recensement de population de 1982 s'accélère (conception d'ensemble, pro-

grammation informatique, analyse des enseignements tirés du précédent recensement).

- **les enquêtes, statistiques et études sur les ménages** : (travaux relatifs à l'emploi, analyse des salaires, indices de prix, enquêtes sur les loyers, sur la consommation alimentaire et sur les achats).
- **les travaux sur les entreprises** : dans le cadre de sa mission d'observation et d'étude de l'appareil productif, l'INSEE calcule et publie des indices de production (agricole, industrielle) de prix et de chiffres d'affaires. Il établit les comptes nationaux annuels. Il met à jour régulièrement des banques de données individuelles relatives aux entreprises. Parallèlement, des travaux nouveaux sont entrepris.
- **la gestion des grands répertoires** : elle se modifie progressivement, sous l'influence de réformes administratives comme l'instauration actuellement en cours de la procédure de déclaration unique pour l'enregistrement des entreprises, sous l'influence aussi des nouvelles techniques comme le développement — souhaité par l'Institut — du transfert sur bande magnétique des données nécessaires à la constitution du fichier électoral ou la possibilité d'une mise à jour, décentralisée dans les régions, du répertoire SIRENE des entreprises et des établissements.
- **les synthèses et la coordination** : l'analyse économique conduite à l'INSEE se développe principalement dans trois directions. Fondée sur des **enquêtes mensuelles**, l'approche conjoncturelle se renforce de nouvelles sources (enquêtes sur les commandes étrangères par exemple) et de nouveaux instruments (**modèle METRIC** utilisant les données des comptes trimestriels). La réflexion sur le moyen et le long terme, tournée essentiellement, vers les besoins du Plan, s'approfondit dans les domaines financiers, socio-professionnels ; elle s'appuie sur les résultats des **modèles DMS (dynamique multi-sectoriel) et PROPAGE (projections détaillées glissantes)**. Enfin, l'analyse régionale trouve progressivement ses outils (modèle PRUDENT avec ses différentes versions) et son insertion dans la programmation économique nationale.
- **les diffusions** : dans ce domaine, l'effort est nécessairement permanent. Les aspects nouveaux résident dans l'accent mis sur le développement des supports modernes de l'information : banques de données, fichiers sur bandes magnétiques, microformes.

2. Les orientations

L'année 1981 est celle précédant le recensement de la population, dont la préparation sera une composante essentielle du programme de

l'Institut. Des travaux relatifs à l'emploi, aux méthodes de sondage, aux logements sont également orientés par cette approche.

Cependant, dans plusieurs directions des éléments nouveaux seront soit entrepris, soit préparés :

+ **les travaux relatifs aux ménages** s'enrichiront notamment d'une enquête sur les revenus fiscaux et d'une enquête, conduite en liaison avec l'INED, sur les contacts entre les personnes, dont un des buts est de prendre une mesure du degré de l'isolement social et de l'intensité des relations familiales.

+ **l'étude de l'appareil productif** doit s'étendre à partir de 1982 au secteur des services grâce à une enquête annuelle dont la préparation démarrera en 1981.

+ **la gestion des grands répertoires** bénéficiera d'un système de mise à jour de façon conversationnelle dont l'étude sera menée en 1981.

+ **le développement des banques de données** recevra un élan nouveau avec deux études préalables à des réalisations concrètes, l'une sur la disponibilité de séries macro-économiques, l'autre sur la mise à jour permanente des données statistiques à l'échelon communal.

3. La contribution de l'INSEE à un développement en FRANCE du pluralisme de la prévision économique

C'est d'abord en diffusant très largement les données de base conjoncturelles et comptables que l'INSEE peut contribuer au développement du pluralisme de la prévision. En ce domaine, la réforme des publications engagée à la fin des années soixante a permis de mettre dans le domaine public les séries statistiques que l'INSEE utilise pour ses propres travaux de prévision. Une étape nouvelle sera franchie avec la création de banques de données économiques accessibles à tous les utilisateurs (des « serveurs » pouvant éventuellement intervenir pour la fourniture de prestations élaborées au bénéfice de leurs clients).

En second lieu, l'INSEE est en mesure de mettre à la disposition d'organismes indépendants de prévision les modèles de projection qu'il a élaborés. D'ores et déjà, il le fait au profit du Bureau d'information et de prévisions économiques (BIPE), pour la réalisation des projections glissantes détaillées.

On sait que, outre le BIPE, plusieurs organismes hors de l'administration, sont prédisposés à établir des prévisions économiques. On peut citer notamment :

- REXECO, qui élabore déjà régulièrement les diagnostics sur la conjoncture française et internationale.
- le Centre d'observation économique de la chambre de commerce de PARIS (notes de conjoncture et indices d'activité commerciale),
- le Groupe d'analyse macro-économique appliquée (GAMA) de l'université de PARIS X, qui a élaboré deux outils de projections macro-économiques, les modèles REGINA et MOGLI.
- l'Association française des économistes d'entreprises (AFEDE), qui présente chaque année une prévision à court terme de l'économie française et pourra louer désormais le modèle METRIC commun à l'INSEE et à la direction de la prévision.

Sans doute l'INSEE assure dans l'ensemble de l'administration française une mission générale de coordination statistique dont le but est la cohérence des nomenclatures et des concepts et la rationalité de la collecte des données. Cette mission est facilitée par la place prépondérante qu'occupe de fait l'institut en matière de collecte et de traitement des données économiques, spécialement en ce qui concerne les ménages et les entreprises.

Mais il ne détient pas un monopole : un travail statistique considérable est en effet assumé par les services spécialisés des grands ministères : équipement, agriculture, travail, industrie notamment.

Il reste que la collecte et le traitement de données statistiques impliquent en général des moyens importants ; toute dispersion dans ce domaine entraînerait la multiplication des questionnaires et alourdirait la charge supportée par les enquêtés.

Aussi, dans pratiquement tous les pays, la collecte et le traitement des informations sont-ils assurés par des organismes statistiques publics.

*
* * *

Au total, la section « Economie », dont les dotations représentent 8,60 % de celles des services financiers, comporte 7,9 % du montant global des autorisations de programme et 8,3 % des crédits de paiement.

Les effectifs budgétaires pris en charge (6,14 % des personnels des services financiers contre 6,15 % en 1980) sont, à l'intérieur de la section « Economie », répartis ainsi qu'il suit :

	1980	1981	Différence
-- Administration centrale	643	643	— —
— Institut national de la statistique et des études économiques	6.986	6.987	+ 1
— Service de l'expansion économique	1.279	1.249	- 30
— Direction générale de la concurrence et de la consommation	1.859	1.859	— —
TOTAL	10.767	10.738	— 29

CHAPITRE IV

LE MINISTÈRE DU BUDGET

A. — Présentation générale

1. *Les composantes*

S'agissant des structures, le Ministère du Budget regroupe les directions et services suivants :

- la Direction du budget ;
- la Direction de la comptabilité publique ;
- la Direction générale des impôts ;
- la Direction générale des douanes et droits indirects ;
- le Service des pensions ;
- le Service de la législation fiscale ;
- le Service juridique et l'Agence judiciaire du Trésor ;
- le Service des laboratoires.

ainsi que des services à caractère industriel et commercial : l'Imprimerie nationale, le Service des alcools, etc.

En ce qui concerne les actions budgétaires, la Section « Budget » recouvre :

- la gestion du personnel de l'Agence nationale d'indemnisation des Français d'Outre-Mer (A.N.I.F.O.M.) ;
- les services extérieurs du Trésor ;
- la Direction générale des impôts ;
- la Direction générale des douanes et droits indirects ;
- le Service des laboratoires.

2. Les crédits

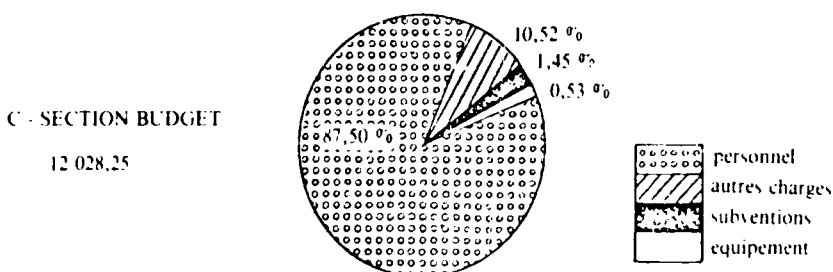
Les crédits affectés à la section « Budget » s'analysent comme suit :

	1980	1981	Evolution
	(en millions de F)		%
Titre III	10.494,6	11.961,8	+ 13,9
Titre IV	2,9	2,9	"
Total dépenses ordinaires	10.497,5	11.964,7	+ 13,9
Titre V :			
- Crédits de paiement	73	63,6	- 12,9
Total général des crédits de paiement	10.570,5	12.028,3	+ 13,8
- Autorisations de programme (titre V) :	217,9	199,9	- 8,3

L'examen de ces données permet de constater :

- **une croissance modérée des dépenses des moyens de services (+ 13,9 %)** due à la majoration des services votés (903 millions de francs) et aux mesures nouvelles (564 millions de francs) consacrées au fonctionnement courant (91 millions de francs), à des modifications de l'activité des services (+ 59,2 millions de francs), à des mesures intéressant les personnels (+ 431,6 millions de francs) et à des économies.
- **une régression nette des crédits de paiement (- 12,9 %)** imputable d'une part à l'absence de mesures nouvelles pour les Services extérieurs du Trésor et la Direction générale des impôts et, d'autre part, à la réduction des crédits affectés aux travaux d'équipement du Cadastre (- 23 millions de francs) ;
- **une réduction sensible des autorisations de programme (- 8,3 %)** résultant essentiellement de la diminution des moyens affectés aux opérations d'équipement des services de ces deux directions.

Répartition par nature de charges



3. La présentation fonctionnelle

La ventilation par action est effectuée dans le tableau de la page 54.

On observe :

- que les trois directions principales (Direction générale des impôts, Services extérieurs du Trésor et Douanes) voient leurs crédits augmenter dans des proportions à peu près identiques (respectivement + 13,8 %, + 13,5 %, + 14,7 %) qui restent sensiblement inférieures à celles du budget général (+ 16,4 %) ;
- que les dotations accordées à deux directions (Direction générale des impôts, services extérieurs du Trésor) représentent plus de 84 % de celles de la section « Budget » (soit respectivement 51,4 % et 33 % de celle-ci) ;
- qu'au titre des dotations communes, sont inscrits 4,4 millions de francs en autorisations de programme (— 20 %) destinés au financement d'études et de travaux.

Les crédits de cette section doivent permettre :

- d'améliorer l'efficacité du service public,
- de fournir un meilleur service aux administrés,
- d'assurer la sécurité des personnels et des bâtiments.

B.— Accroître l'efficacité du service public

1. La gestion des services fiscaux et fonciers

La gestion quotidienne de l'impôt devrait être poursuivie en 1981 dans le but d'accroître la justice fiscale et d'instaurer des relations plus harmonieuses avec les contribuables.

	Administration centrale		Services extérieurs du Trésor		D.G.I.		Direction générale des Douanes		Laboratoires		Dotations communes		Total	
	(MF)	%	(MF)	%	(MF)	%	(MF)	%	(MF)	%	(MF)	%	(MF)	%
Titre III	172,0	+ 8,8	3.966,1	+ 14	6.123,2	+ 14	1.686,5	+ 14,3	14,0	+ 13,5	"	"	11.961,80	+ 14
Titre IV	"	"	"	"	2,86	"	"	"	"	"	"	"	2,86	"
Total dépenses ordinaires	172,0	8,8	3.966,1	+ 14	6.126,06	+ 14	1.686,5	+ 14,3	14,0	+ 13,5	"	"	11.964,66	+ 14
Dépenses équipement (titre V)														
Autorisations de programme	"	"	3,4	- 20	95,3	- 21,2	50,4	+ 64,7	1,4	"	4,4	- 20	199,90	- 8,3
Crédits de paiement	"	"	"	"	55,2	- 7,5	5	"	1,4	"	2	"	63,60	- 12,9
TOTAL	172,0	8,8	3.966,1	+ 13,5	6.181,2	+ 13,8	1.691,5	+ 14,7	15,4	+ 21,9	2	"	12.028,20	+ 13,8

Avant de faire le point sur les réalisations effectuées dans le domaine du fonctionnement des services, il convient d'apprécier le trafic fiscal au cours des récents mois.

a) La gestion de l'impôt, du domaine et du cadastre

a1) L'émission des rôles

Au cours de l'année 1979, 16.542.664 articles de rôles d'impôts directs ont été émis au profit de l'Etat : ils représentent 110.502 millions de francs.

En matière d'impôts directs locaux, 42.772.402 articles de rôles primitifs ou supplémentaires ont été homologués doi. 628.222 au titre de 1978.

a2) Les recettes fiscales à l'exception des recouvrements sur rôles

Nature des recouvrements	Année 1979		Année 1980	Variation
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre (2)	1 ^{er} semestre 1980 / 1 ^{er} semestre 1979
Produits des impôts directs perçus sans émission de rôles	7 452	8 273	11 291	51,5
Produits de l'enregistrement, du timbre et de l'impôt sur les opérations de bourse (1)	11 792	18 077	14 076	19,4
Produits des contributions indirectes et autres taxes indirectes	6 410	6 508	7 379	15,1
Produits des taxes sur le chiffre d'affaires	80 589	82 281	91 352	13,5
Produits du Domaine, ressources exceptionnelles et produits divers du Budget	1 103	1 002	1 477	33,9
TOTAL des recettes perçues par les Comptables des Impôts	107 346	116 141	125 575	17,0

(1) Non compris les produits du droit de timbre afférents aux permis de conduire, certificats d'immatriculation et permis de chasser, qui sont, depuis le 1^{er} janvier 1976, directement imputés dans les écritures des Trésoriers Payeurs Généraux.

(2) Les chiffres afférents au 1^{er} semestre 1980 comprennent des recouvrements relatifs au mois de juin 1980 qui, à ce jour, ne sont pas encore définitifs.

Les produits non budgétaires (en millions de francs) (y compris le montant des prélèvements effectués au profit de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie).

Année 1979		Année 1980
1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre (1)
8 440	10 818	10 145

(1) Situation provisoire.

a3) Les travaux d'assiette : les régimes forfaitaires d'imposition

La campagne 1979 de fixation des forfaits T.C.A. et B.I.C. et des évaluations administratives B.N.C. concernait les affaires réalisées en 1978 : ses résultats sont retracés dans le tableau ci-après, comparativement à ceux de la campagne précédente.

	Forfaits T.C.A.		Forfaits B.I.C.		Evaluations administratives B.N.C.	
	1978 1977	1979 1978	1978 1977	1979 1978	1978 1979	1979 1978
— Campagne concernée						
— Titre d'imposition correspondant						
	(1)	(2)				
Nombre de contribuables imposés	979 020	931 020	816 350	794 690	196 220	189 460
Total des bases retenues (milliers de francs) (3)	122 794 641	125 550 719	28 954 986	30 360 998	7 351 995	7 602 133
Base moyenne retenue (francs)	125 426	134 766	35 469	35 205	37 469	41 192
% de forfaits dénoncés par le service (4)	71,6	70,6	59,3	69,1		
Nombre de forfaits reconnus caducs	3 455	3 366	3 360	3 374		
Commission départementale des impôts directs et des T.C.A. :						
— Nombre de décisions rendues	800	884	751	925	183	192
— Rehaussement moyen retenu par la Commission (francs)	72 747	103 013	35 290	44 495	42 054	31 699

(1) dont 121 350 bénéficiant de la franchise.

(2) dont 109 570 bénéficiant de la franchise.

(3) chiffres hors taxe pour ce qui concerne les forfaits T.C.A.

(4) calculé sur le nombre de forfaits venus à expiration.

b) *La réorganisation des structures*

La Direction générale des impôts a poursuivi l'installation des Centres des impôts dont le nombre s'élèvera, à la fin de l'année 1980, à 799 (sur les 837 prévus en l'état actuel des éléments de charges connus) et des Centres des impôts fonciers dont le total atteindra à la fin de 1980 le chiffre de 121 (sur les 290 actuellement prévus).

En outre la Direction générale des impôts a notamment en 1980 :

- tiré les enseignements de l'expérience d'aménagement des services chargés des contributions indirectes et déterminé les modalités d'extension de la formule ;
- entrepris dans 10 départements diverses opérations portant sur les structures des centres des impôts en vue d'améliorer la gestion de la documentation et l'exécution du contrôle sur pièces des dossiers ;
- défini dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre la dévitalisation des campagnes les conditions dans lesquelles les recettes des P. et T. pouvaient exercer les fonctions de correspondant local des impôts dans les zones de faible densité de population.

c) *La modernisation des méthodes de travail*

Tout en poursuivant la mise en place de l'informatisation des rôles d'impôts locaux, notamment ceux de la taxe d'habitation dans les communes rurales, la Direction générale des impôts a axé, en 1980, ses efforts sur les **simulations en matière de fiscalité directe locale** et sur des expériences destinées à faciliter la tâche de la Direction de la Comptabilité publique dans le domaine du recouvrement des impôts directs. Ces travaux concernent :

- **en matière de rôle d'impôts locaux**, la prise en charge des éléments d'imposition à la taxe d'habitation dans les communes rurales en vue de l'informatisation des rôles correspondants qui reffermeront en 1981 4 millions d'articles sur un total de 8 millions ;
- **en matière de simulation :**
 - la taxe d'habitation**, afin d'informer les maires des communes recensées des conséquences de l'institution éventuelle d'un abattement complémentaire à la taxe d'habitation en faveur des contribuables non imposables à l'impôt sur le revenu ;
 - la taxe professionnelle**, à l'effet de déterminer l'incidence du remplacement des bases actuelles par la valeur ajoutée des entreprises.
- **en matière d'aide aux opérations de recouvrement des impôts directs**, l'impression d'avis d'imposition présentant un talon dont les éléments peuvent être pris en charge par un lecteur optique.

Par ailleurs, en 1980, le traitement électronique s'applique également aux principaux domaines suivants :

- **l'envoi au domicile de 21 millions de contribuables des déclarations de revenus et de 3 millions de déclarations annexes,**
- **l'exploitation directe par ordinateur des déclarations de revenus souscrites par les 21.000.000 de contribuables inscrits au fichier magnétique** qui conduit à l'émission de 15,2 millions d'avis d'imposition et de 5 millions d'avis de non-imposition,
- **l'émission des avis d'imposition d'impôts locaux** après la mise à jour des bases d'imposition par l'application de coefficients d'actualisation aux valeurs locatives arrêtées lors de la dernière révision (près de 31 millions d'avis d'imposition),
- **les opérations relatives tant au recouvrement du droit de bail et du prélèvement au profit de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, soit l'édition de 2.400.000 déclarations pour l'ensemble du territoire qu'au remboursement forfaitaire institué en faveur des 580.000 exploitants agricoles non assujettis à la T.V.A.,**
- **la mise à jour de la documentation foncière informatisée** qui est contenue dans des fichiers particulièrement volumineux : 29.100.000 comptes de propriétaire, 32.900.000 locaux, 95.600.000 parcelles.

La Direction générale des impôts a élaboré un projet de schéma directeur visant à mettre en place progressivement, au cours de la prochaine décennie, une nouvelle informatique faisant appel aux systèmes répartis et bénéficiant des avantages offerts par l'évolution technologique : mini-ordinateurs, terminaux, réseaux.

Les études conduites par la Direction générale des impôts se développent en vue de l'informatisation du centre des impôts, des opérations comptables au niveau des recettes des impôts, du secteur foncier et de la poursuite des expériences concernant les domaines suivants :

- la micromation des matrices cadastrales,
- la gestion informatisée des fichiers du personnel de la Direction générale des impôts,
- la « documentation automatique » à partir du fond documentaire informatisé du CEDIJ en matière de législation fiscale, de jurisprudence du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation et de la documentation de base sur les taxes sur le chiffre d'affaires,

d) *La formation professionnelle*

L'orientation générale de l'activité administrative a consisté à poursuivre l'amélioration qualitative de la formation professionnelle.

C'est ainsi qu'un effort de novation et de rénovation a été entrepris dans les secteurs des contributions indirectes et du recouvrement.

Par ailleurs, en 1979, 12.600 agents environ ont reçu une formation d'adaptation ou de perfectionnement.

Une vaste opération d'information a été engagée à l'intention des agents des catégories B et C chargés du contrôle sur pièces des déclarations de revenus.

En outre, les actions de sensibilisation aux problèmes des relations avec le public ont été intensifiées et étendues puisqu'elles sont désormais susceptibles d'intéresser la généralité des agents des catégories B et C dont les fonctions comportent des contacts avec les administrés.

La promotion sociale a continué à être encouragée par la voie des préparations aux concours internes qui ont concerné en 1979, près de 9.000 agents.

2. La lutte contre la fraude fiscale

a) Le bilan de l'activité de contrôle fiscal

L'activité de contrôle fiscal peut être retracée comme suit : les résultats de l'année 1978 sont indiqués à titre de comparaison.

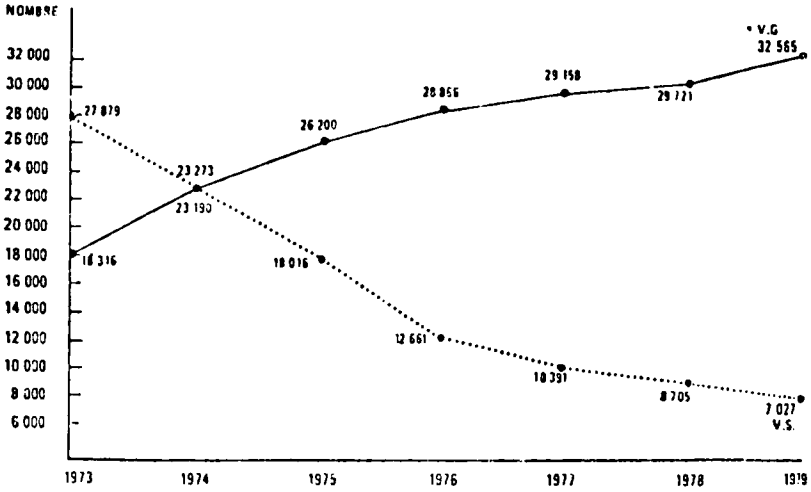
a1. Les vérifications de comptabilité

	1978	1979 (1)
a) nombre d'opérations		
— vérifications générales	29 721	32 565
— vérifications simples	8 705	7 027
TOTAL (non pondéré)	38 426	39 592
b) montant des droits rappelés (2) (en millions de F)	6 268	6 933

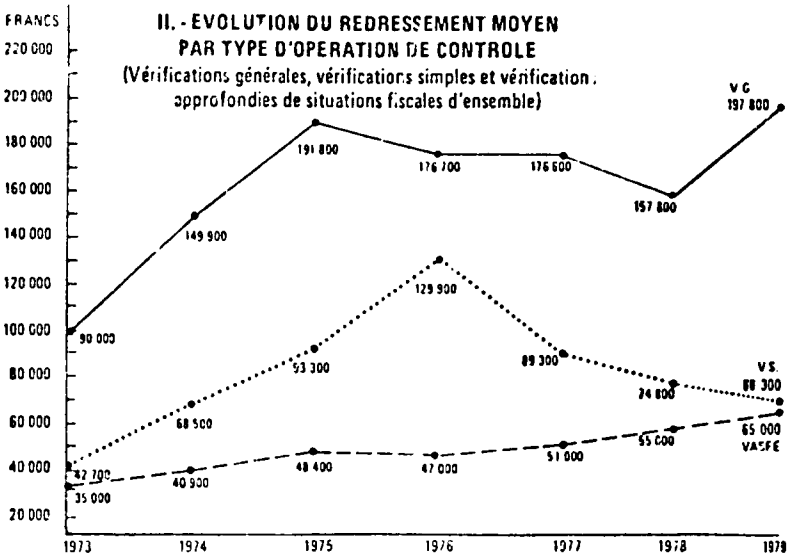
(1) données provisoires, les résultats de 1980 actuellement connus ne sont pas significatifs.

(2) Y compris les réductions de déficits et de crédits d'impôts.

I. - VERIFICATIONS DE COMPTABILITE : EVOLUTION COMPAREE DES VERIFICATIONS GENERALES ET DES VERIFICATIONS SIMPLES



II. - EVOLUTION DU REDRESSEMENT MOYEN PAR TYPE D'OPERATION DE CONTROLE
(Vérifications générales, vérifications simples et vérification approfondies de situations fiscales d'ensemble)



N.B. : Les résultats des vérifications générales effectuées en 1975 ont enregistré une hausse très sensible à la suite d'un certain nombre de redressements particulièrement importants.

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

En ce qui concerne le **nombre des opérations réalisées**, il convient de noter la poursuite du développement des **vérifications « générales »**, qui portent sur l'ensemble des impôts dû par une même entreprise. Dans le cadre de la réorganisation des services fiscaux, cette forme de contrôle est substituée progressivement aux vérifications « simples », qui ne concernent qu'un groupe d'impôts (impôts directs ou taxes sur le chiffre d'affaires, selon le cas).

On peut admettre qu'une vérification générale équivaut approximativement à deux vérifications simples, du point de vue de la charge des services et des résultats obtenus. Sur la base de cette relation empirique, il est possible de calculer de façon homogène l'évolution du nombre des opérations réalisées, en convertissant toutes les vérifications générales en vérifications simples, ou l'inverse. Les deux calculs sont présentés ci-dessous.

Evolution du nombre des opérations
Série homogène (1978-1979)

	1978	1979 (1)
Calcul en « équivalent vérification simple »	68 147	72 157
Calcul en « équivalent vérification générale »	34 073	36 078

(1) données provisoires.

La progression des données relatives à l'année 1979 par rapport à celle de 1978 doit être soulignée, en raison de l'allongement de la durée moyenne des procédures constaté au cours des dernières années. Il a été obtenu grâce à un effort particulier des services chargés du contrôle.

En ce qui concerne le **montant des droits rappelés**, les efforts déployés depuis plusieurs années pour lutter contre la fraude fiscale ont été poursuivis au cours de la campagne 1979 et ont permis d'infléchir la tendance à la baisse enregistrée en 1978. Les résultats du 1^{er} semestre 1980 semblent confirmer l'évolution positive des résultats financiers.

a2. Les vérifications approfondies de situations fiscales d'ensemble

	1978	1979 (1)
Nombre d'opérations	6 405	6 529
Droits rappelés (2) (en millions de francs)	511	778

(1) données provisoires

(2) droits supplémentaires retenus par l'administration après observations des contribuables vérifiés sur le contenu des notifications de redressements.

Ces résultats ne concernent que les vérifications approfondies de situations fiscales d'ensemble au sens strict ; ils excluent les contrôles des profits immobiliers désormais intégrés dans les résultats du contrôle sur pièces.

a3. Les redressements en matière d'impôts directs et de taxes sur le chiffre d'affaires

	1978	1979
	en millions de francs	
Droits rappelés :		
— impôt sur les sociétés	121	151
— impôt sur le revenu	1.314	1.537
— taxes sur le chiffre d'affaires	143	261
TOTAL	1.578	1.949

a4. Le contrôle des droits d'enregistrement

Le montant des consignations (redressements apportés aux déclarations) effectué en la matière D.O.M. compris est indiqué ci-après :

1978 : 1 449 millions de francs

1979 : 1 527 millions de francs

En 1978 et 1979, la part du produit des droits arbitrés en matière de successions non déclarées dans les délais légaux représente respectivement 58 % et 54,9 % du produit total.

La part provenant du contrôle des valeurs déclarées s'élève de 225 millions de francs en 1978 à 263 millions de francs en 1979.

a5. *Le nombre et la fréquence des vérifications par catégories de contribuables imposés selon un régime réel (1)*

Les fréquences moyennes des vérifications calculées en fonction des opérations de la dernière année connue (1979) sont les suivantes :

Catégories d'entreprises	Nombre d'entreprises	Nombre de contrôles	Fréquence moyenne de vérifications (en années)
1. Entreprises industrielles et commerciales	841 657	31 621	27
2. Entreprises agricoles	26 743	934	29
3. Professions non commerciales	127 684	6 479	20

Ces fréquences ont été déterminées « toutes opérations confondues », c'est-à-dire qu'elles comprennent à la fois des vérifications simples, portant sur une seule catégorie d'impôts et des vérifications générales concernant toutes les catégories d'impôts dus par une même entreprise. Elles englobent aussi bien des contrôles purement comptables que des vérifications approfondies de la situation fiscale d'ensemble des dirigeants des entreprises, étant précisé que ces opérations portent en général sur quatre années.

b) *L'orientation du contrôle fiscal*

Pour la programmation du contrôle fiscal des années 1979 et 1980, l'accent a été mis sur la qualité des interventions de l'Administration. En ce sens, des directives ont été données sur les points suivants :

b1. *Le contrôle sur pièces*

L'accent a été mis sur la nécessité d'effectuer un contrôle sur pièces approfondi qui doit comporter un examen très attentif des dossiers afin de déceler les incohérences susceptibles d'exister entre les revenus déclarés et la situation patrimoniale, la situation de trésorerie et les éléments du train de vie du contribuable. Des mesures ont été prises pour améliorer la qualité des travaux des agents en développant leur formation.

(1) Fréquence = $\frac{\text{nombre d'entreprises en charge au 1^{er} janvier 1979}}{\text{nombre de V.G. + V.S. + VASIE effectuées en 1979}}$

b2. L'orientation des recherches sur certains types de fraude

- fraude à la T.V.A. ayant pour effet de fausser la concurrence dans une économie de marché,
- procédés de fraude mis en œuvre à l'échelle internationale ou procédés élaborés (fausses factures),
- inadéquation entre le genre de vie et les revenus déclarés,
- absence de déclaration pour tenter d'échapper au paiement de l'impôt.

b3. Les méthodes de vérification

Afin d'accroître l'efficacité du contrôle, il a été demandé aux agents de ne pas limiter leur action à des contrôles purement comptables et d'étendre, le cas échéant, la vérification à l'examen de la situation fiscale des dirigeants de l'entreprise.

Dans les très grandes entreprises, les vérifications se font désormais par équipes de vérificateurs. Elles portent sur l'ensemble des sociétés d'un groupe ou, au moins, sur ses branches suffisamment autonomes, de manière simultanée et coordonnée.

b4. Le respect des garanties accordées aux contribuables vérifiés

L'attention du service a été à nouveau appelée sur les dispositions de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 qui prévoient notamment :

- l'envoi d'une mise en demeure préalablement à l'imposition d'office en cas de défaut de déclaration des revenus ;
- l'obligation de notifier au contribuable les bases fixées d'office et de l'informer qu'il peut se faire assister par un conseil de son choix lorsqu'il fait l'objet d'une vérification de situation fiscale d'ensemble ;

Pour l'année 1981, ces directives seront reconduites. De plus, les missions confiées aux services vérificateurs tendront :

- à éviter une dégradation excessive des fréquences des interventions auprès des entreprises industrielles et commerciales, non commerciales et agricoles ;
- à accroître l'impact du contrôle fiscal en rendant l'action des services plus efficace et plus sélective grâce à une programmation du contrôle orientée, par priorité, vers les grandes entreprises et les contribuables les plus importants.

A cet égard, il faut noter que, en l'absence de toute création d'emploi, le **renforcement des services de contrôle** sera recherché en

1981 dans une série d'opérations de transfert portant sur plus de 500 emplois, parmi lesquels 274 proviennent de la Direction générale de la concurrence et de la consommation : 300 emplois seront réservés à la seule action de contrôle fiscal.

Ajoutons que l'amélioration du fonctionnement des services, recherchée par une réforme de la structure des services extérieurs, est aujourd'hui pratiquement achevée ; les modifications concernent désormais la mise en place d'une nouvelle tranche de centres des impôts et la réorganisation du réseau comptable de base.

Pour ce qui concerne **la réorganisation du réseau comptable**, la Direction générale cherche à améliorer l'efficacité du service en milieu rural en application des directives d'ordre général données par le Gouvernement, tout en sauvegardant de façon satisfaisante les intérêts des personnels intéressés. A la fin de 1980, 51 départements seront affectés par la réorganisation et le nombre des correspondants s'élèvera à 1.124.

3. Le développement des missions des services extérieurs du Trésor

a) La diversification des tâches

Les données statistiques consignées dans le tableau ci-après ne peuvent donner qu'une idée très partielle de l'activité des Services extérieurs du Trésor (voir tableau page 66).

Au cours des deux dernières années de nouvelles charges ont été confiées aux Services extérieurs du Trésor ; ce sont notamment :

+ en matière de recouvrement

- la mise en place d'un système permettant le paiement d'un acompte spontané pour des impôts locaux ;
- le lancement d'une expérience de paiement mensuel de la taxe d'habitation dans le département d'Indre-et-Loire ;
- la comptabilisation particulière des recettes d'ordre constatées à la suite de dégrèvements ou de remises ;
- la mise en œuvre des textes sur le système de la dotation globale de fonctionnement dans le cadre de la réforme des finances locales

Désignation	1969	1977	1978	1979	% augmen- tation de 1969 à la dernière année connue
Recouvrement					
— Nombre d'articles de rôles (en milliers)	43 568	60 644	59 628	59 330	36,18
— Nombre de contribuables assujettis au versement des acomptes provisionnels, ou mensualisés (en milliers)	7 475	12 062	12 753	13 012	73,91
— Volume monétaire des prises en charge (en millions de F.)	42 644	117 367	154 358	180 269	322,73
— Volume monétaire des recettes de l'Etat recouvrees par les Services Extérieurs du Trésor (en millions de F.)	67 647	185 745	191 284	208 815	208,68
Dépenses					
— Volume monétaire des dépenses de l'Etat (en millions de F.)	183 612	495 836	575 900	656 400	257,5
— Nombre de marchés passés au nom de l'Etat	69 469	71 853	62 564	69 649	
— Nombre de traitements pris en charge suivant la procédure du paiement sans mandatement préalable	500 700	1 358 000	1 406 000	1 440 000	187,60
Collectivités locales					
— Volume monétaire des dépenses ordinaires payées pour le compte des collectivités locales (en millions de F.)	29 317	79 973	95 191	110 757	277,79
— Volume monétaire des recettes ordinaires recouvrees pour le compte des collectivités locales (en millions de F.)	35 976	95 799	112 366	129 423	259,75
— Nombre de marchés passés au nom de collectivités locales	63 300	82 000	69 000	68 100	7,58

+ en matière de dépenses de l'Etat

- le contrôle de la liquidation des intérêts moratoires au profit des créanciers de l'Etat ;
- la mise en œuvre du dispositif de contrôle des emplois ;
- la participation à l'application des diverses mesures destinées à remédier aux difficultés de l'emploi (paiement des primes d'incitation à l'embauche et des aides à la moitié géographique, etc.) ;
- la prise en charge des tâches afférentes au fonctionnement et au contrôle des secrétariats greffes des conseils de prud'hommes ;
- l'extension progressive du paiement mensuel des pensions.

+ **en matière de gestion des collectivités locales et établissements publics locaux :**

- la participation à l'application des différentes mesures de redressement financier des établissements hospitaliers ;
- l'application des différents textes sur la gestion des établissements publics régionaux (primes régionales à la création d'entreprises, système de garantie en faveur de l'innovation, etc.) ;
- la participation de tous les niveaux (national, départemental et local) à la mise en œuvre de la réforme des finances locales et notamment de la loi du 10 janvier 1980 sur la nouvelle fiscalité directe locale ;

+ **en matière de collecte de l'épargne et d'opérations de trésorerie :**

- la mise à la disposition des souscripteurs de nouvelles formules de bons du Trésor pour tenir compte notamment des possibilités d'options en matière de prélèvements libératoire.

+ **en matière d'aide à la décision dans le domaine économique et financier :**

- la participation à l'élaboration du VIII^e Plan ;
- la fourniture au Ministère de l'Economie (Direction des Assurances) d'études financières sur les collectivités locales désireuses d'être dispensées de l'obligation de s'assurer.

b) Les orientations pour 1981

Au cours de l'année 1981 dans le domaine de la comptabilité de l'Etat trois lignes d'action seront plus particulièrement poursuivies :

- **développement de la fonction comptable** à la fois dans le sens d'un élargissement et d'un approfondissement du système comptable, ainsi que d'une meilleure coordination des comptabilités ;
- **enrichissement et valorisation de l'information exploitée** afin d'améliorer le « bilan » de l'Etat et d'enrichir la comptabilité économique nationale ;
- **codification de la réglementation** dans un souci de clarification des dispositions en vigueur.

Ajoutons que, en ce qui concerne la gestion financière et comptable des collectivités et établissements publics locaux, le projet de loi sur la réforme et le développement des responsabilités locales et la loi du 10 janvier 1980 sur la réforme de la fiscalité directe visent à mettre en place au profit des collectivités locales un système de plus grande autonomie qui exige que les responsables locaux puissent prendre leurs décisions en pleine connaissance de cause.

Pour répondre à ces objectifs, la direction de la comptabilité publique a accentué en 1980 son effort **d'aide à la décision**, notamment en préparant les adaptations de procédure nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux textes et en répondant aux demandes et suggestions présentées par la commission d'étude de l'information budgétaire et fiscale destinée aux élus locaux.

Cette action sera poursuivie en 1981, de même que sera mis au point un **nouveau guide d'analyse financière**.

Au plan local, les receveurs municipaux participent activement aux multiples réunions de sensibilisation sur la réforme des impôts locaux. Grâce à des moyens d'information renforcés et améliorés dans leur présentation, ils pourront, mieux encore que par le passé, assurer auprès des responsables locaux leur rôle et leur mission de conseiller financier.

*
* * *

En 1981, l'amélioration du fonctionnement des services que le Ministère entend promouvoir est attendue, non d'un renforcement des moyens, mais d'une meilleure utilisation des moyens existants. A cet effet, **un important mouvement de transferts d'emplois** illustre les actions prioritaires poursuivies.

Une mesure de suppression portant sur 425 emplois permet, en compensation, la création de :

- 170 emplois nécessités par l'aide apportée par les services extérieurs du Trésor au développement des activités locales et des entreprises publiques locales ;
- 30 emplois afin de permettre la prise en charge de l'assignation et du contrôle des opérations comptables exécutées par les secrétariats-greffes des conseils de prud'hommes ;
- 25 emplois nécessaires à la mise en place expérimentale dans certains postes comptables d'une comptabilité des engagements de dépenses des établissements hospitaliers ;
- 150 emplois permettant la constitution d'équipes de remplacement pour suppléer les absences temporaires des agents pour cause de maladie ou de maternité ;
- 50 emplois nécessités par l'extension de la procédure de mensualisation des pensions à trois nouveaux départements.

4. *L'adaptation de la politique menée dans le domaine de la fiscalité douanière*

Après avoir rappelé les traits généraux de l'activité récente de l'Administration des douanes, nous traiterons de la lutte contre les fraudes et des activités douanières dans le cadre du Marché Commun.

a) *Les traits généraux de l'activité de l'Administration des douanes*

a1. *Le contrôle des opérations commerciales*

a1.1. *Les opérations en douane*

L'analyse du trafic international traité par la douane en 1979 conduit à constater une augmentation très sensible de tous ses composants par rapport à l'année 1978.

On enregistre en effet :

+ **à l'importation,**

- une augmentation de 10,4 % en tonnage et de 24,1 % en valeur des marchandises importées,
- un accroissement de 6,1 % du nombre des déclarations en douane d'importation.

+ **à l'exportation :**

- une augmentation de 8,5 % en tonnage et de 20,3 % en valeur des marchandises exportées,
- un accroissement de 5,6 % du nombre des déclarations en douane d'exportation.

a1.2. *Les régimes suspensifs*

Ces régimes, harmonisés sur le plan communautaire, permettent aux entreprises :

- **d'importer, en suspension du paiement des droits et taxes,** des marchandises destinées à être réexportées après avoir fait l'objet d'une ouverture, d'une transformation, d'une réparation ou d'un travail à façon (régimes de l'admission temporaire et de l'entrepôt industriel) ;
- **d'exporter temporairement des produits** qui, après mise en œuvre à l'étranger, seront réimportés en exonération des droits de douane ou des prélèvements agricoles sur la part communautaire dans les dits produits (exportation temporaire industrielle).

En matière d'admission temporaire, il convient de noter que 16.923 millions de francs de produits français ont été incorporés à des

produits importés sous ce régime pour une valeur de 8.370 millions de francs (total réexporté : 25.293 millions de francs).

Le régime de l'entrepôt industriel a été utilisé en 1979 par 225 entreprises.

a1.3. *Les recettes*

En 1979, la Douane a recouvré 126,6 milliards de francs, soit 20,8 % de plus que l'année précédente.

En ce qui concerne les perceptions au profit de l'Etat (y compris les comptes spéciaux du Trésor), elles ont progressé de 22,7 % par rapport à 1978, en francs courants.

a2. *Le contrôle du tourisme et la surveillance des frontières*

Les éléments statistiques relatifs au contrôle du tourisme et à la surveillance des frontières montrent l'importance de la charge de travail dans ces secteurs d'activité de la douane.

a2.1 *Le tourisme*

En 1979, 242 millions de voyageurs (+ 2,1 %) ont franchi les frontières nationales par environ 650 points de passage dont 135 sont ouverts en permanence.

a2.2. *Les transports sous douane*

Au cours de l'année 1979 les agents des douanes ont surveillé et contrôlé le franchissement des frontières à l'entrée par 3.230.000 camions (+ 6,7 %), l'arrivée dans les ports de 44.800 navires de commerce et l'atterrissage dans les aéroports de 318.600 avions (+ 4,1 %).

a3. *La collaboration avec les autres administrations*

En dehors de l'action déterminante qu'elle a poursuivie dans le domaine de la lutte contre les trafics de stupéfiants, la douane a été amenée à accentuer le concours qu'elle porte traditionnellement à d'autres services publics.

La douane prend, par ailleurs, une part active à la mise en œuvre, en liaison avec le Ministère de l'Environnement, de la convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction.

a4. Les infractions constatées

Le bilan général de l'activité de la douane en matière de lutte contre la fraude en 1979 fait l'objet du tableau ci-après :

a4.1. Nombre de constatations :

a4.11 *Infractions de douane ou de change retenues en contentieux* (c'est-à-dire portées en justice ou terminées par une transaction)

— trafic commercial	24.000
— contrôle des voyageurs	27.500
— contrebande	25.000
TOTAL	76.500

a4.12. *Infractions de douane ou de change non retenues en contentieux* (terminées par :

— simple confiscation des marchandises de fraude	1.800
— simple recouvrement des droits et taxes eludés (passé outre)	58.000
TOTAL	59.800

a4.13 *Infractions constatées en vertu de réglementation non-douanières*..... 8.900

TOTAL GENERAL 145.200

a4.2. Poursuites engagées :

a4.21. *Nombre d'affaires portées en justice :*

— P.V.	894
— plaintes	296
— citations directes :	
Police	26
correctionnel	168
TOTAL	1.384

a4.22 *Nombre d'affaires ayant donné lieu à transaction :* 75.116.

Il apparaît que le nombre total des constatations contentieuses fléchit en 1979 (— 6,5 % par rapport au nombre de 1978). Cette baisse de 10.200 constatations est due en majeure partie à celle des constatations relatives notamment :

- au trafic commercial (— 1.100 par rapport à 1978) ; cette tendance est observée depuis 1978.
- à la contrebande (— 1.400 par rapport à 1978) ; le phénomène est nouveau,

Par contre il faut noter la hausse des constatations effectuées lors du contrôle des voyageurs (+ 2.000 par rapport à 1978).

Par ailleurs, le montant global des droits et taxes récupérés continue à croître sensiblement (+ 14,2 % par rapport à 1978).

De même le **produit des amendes et de la vente des marchandises** augmente fortement (+ 27,5 % par rapport à 1978).

Les fraudes relevées notamment en matière commerciale moins importantes par le nombre, se traduisent par des récupérations et des sanctions plus élevées.

Enfin, le nombre d'affaires portées en justice augmente fortement (+ 48 % par rapport à 1978).

b) *L'amélioration des conditions de lutte contre la fraude*

b1. *La mise en place d'une documentation informatisée dans le cadre de la lutte contre la fraude.*

L'administration des douanes a poursuivi en 1980 la réorganisation des structures de documentation ébauchée par la création du centre de documentation et d'évaluation (C.D.E.) et des cellules interrégionales de coordination des contrôles (C.I.C.C.) ainsi que le programme d'informatisation de la documentation amorcée l'année précédente.

Ainsi le fichier national informatisé de documentation devrait permettre d'améliorer le recueil, le stockage, l'exploitation et la diffusion des renseignements sur la fraude et les fraudeurs.

b2. *La réorganisation des contrôles après dédouanement*

L'augmentation des échanges internationaux et la complexité croissante de la réglementation rendent nécessaire un renforcement des contrôles après dédouanement.

Pour y parvenir deux types de mesures ont été prises :

b2.1. *La réorganisation structurelle*

Par la fusion des sections de révision et de documentation et des sections régionales de contrôle au sein d'un organe unique le Centre régional de documentation et de contrôle.

b2.2. *La réorganisation fonctionnelle*

- par un développement de la documentation des services qui se traduit par la mise en place d'une section documentation au sein des Centres régionaux de documentation et de contrôle,
- par l'augmentation du nombre des contrôles globaux de l'activité de commerce extérieur des entreprises,

- par la redéfinition des contrôles après dédouanement et du rôle des services chargés de ces contrôles,
- par la mise en valeur de la fonction coordination des contrôles.

b3. *L'action internationale*

Afin de renforcer son action dans la lutte contre la fraude, l'administration des douanes poursuit son activité au niveau international. A ce titre elle a pris part aux travaux menés par l'O.N.U. et le Conseil de coopération douanière, conclu avec l'Autriche une convention d'assistance administrative mutuelle pour lutter contre les fraudes douanières, participé aux actions, menées dans le cadre communautaire, pour s'opposer aux fraudes commises sous couvert du régime du transit.

En matière de **lutte contre les trafics illicites de stupéfiants**, des opérations concertées ont été mises au point avec les administrations douanières britannique et danoise, en vue d'instaurer une surveillance sur les voyageurs aériens en provenance de pays sensibles.

Les interventions de la douane supposent l'existence de personnels en nombre suffisant. En l'absence de créations nettes d'emplois, ces personnels seront trouvés par le moyen de transferts d'emplois en provenance, pour leur totalité, de la D.G.C.C. Ainsi, la douane recevra-t-elle le renfort de 60 emplois supplémentaires, dont :

- 25 emplois rendus nécessaires par l'ouverture de l'aéroport de ROISSY-II, dans le courant de 1981 :
- 5 emplois permettant la participation de la douane au fonctionnement des centres d'information et de relations avec le public des régions de Bretagne, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais ;
- 30 emplois permettant de satisfaire à l'accroissement des besoins généraux de la Direction.

En outre, l'administration des douanes devra faire face à court terme aux besoins liés à l'ouverture de deux liaisons transfrontières, l'une Ottmarsheim (Haut-Rhin) et l'autre à Modane-Bardonnèche.

Comme les autres directions du Ministère, la Direction générale des douanes devra consentir des économies sur ses frais de fonctionnement courants, à hauteur de 6.25 millions de francs, portant plus spécialement sur les dépenses relatives au traitement automatique du fret international.

c. Les activités des Douanes dans le cadre du Marché Commun

Les principales décisions communautaires mises en œuvre au plan national par l'administration française des douanes ces deux dernières années concernent quatre grands domaines d'action de la Communauté ; le domaine tarifaire, le domaine agricole, les relations extérieures, l'harmonisation des législations douanières.

c1. En matière tarifaire

En 1979 et 1980, indépendamment des mesures communautaires intervenues comme chaque année dans le domaine tarifaire (modification du tarif douanier commun et de la nomenclature tarifaire, suspension des droits et contingents tarifaires), **l'administration a mis en œuvre le 1^{er} janvier 1980 la première des huit tranches annuelles d'abaissement des droits de douane décidées lors des dernières négociations commerciales multilatérales** menées dans le cadre de l'Accord Général sur le tarif et le commerce (GATT-TOKYO ROUND).

c2. En matière agricole

La décision la plus importante, hormis la fixation annuelle des nouveaux prix de campagne, a été **l'entrée en vigueur le 13 mars 1979 du système monétaire européen**. Cette décision a eu pour effet, notamment, de réduire les montants compensatoires monétaires, jusqu'à leur suppression progressive, dans le courant de l'année 1980.

La tâche du Service des Douanes, en matière d'application de la politique agricole commune, devient, néanmoins, de plus en plus complexe.

c3. En matière de relations extérieures

- Indépendamment de la conclusion des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT déjà évoquée, l'avènement majeur dans ce domaine a été **la signature le 31 octobre 1979 à Lomé de la nouvelle convention liant cinquante huit états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à la Communauté**. Le renouvellement de cette convention a permis de maintenir le régime tarifaire préférentiel applicable à l'importation dans la Communauté aux produits originaires de ces Etats ACP et, également, de développer la coopération engagée sur d'autres plans entre la Communauté et ces pays en voie de développement.
- **Un accord de coopération a d'autre part été conclu entre la Communauté et la Yougoslavie en 1980.**

- En ce qui concerne **les mesures prises pour la protection de l'espace économique communautaire** contre les pratiques commerciales anormales, il convient de signaler d'une part dans le cadre du **plan anti-crise acier**, le renforcement du système de surveillance des importations en 1979, d'autre part, la signature de deux nouveaux **accords bilatéraux sur le commerce des produits textiles**, ce qui porte à 28 le nombre des pays exportateurs ayant conclu de tels accords avec la C.E.E. dans le cadre de **l'accord multifibres**. En 1980, la Communauté a par ailleurs décidé de placer sous surveillance les importations de certains produits textiles originaires de certains pays afin d'éviter les détournements de trafic.

c4. En matière d'harmonisation des législations douanières

Les travaux d'harmonisation des législations douanières se sont poursuivis selon le programme pluriannuel établi par la Commission des Communautés européennes, et ont permis l'adoption par le Conseil de textes importants concernant notamment le remboursement ou la remise des droits à l'importation ou à l'exportation ou l'harmonisation des procédures de mise en libre-pratique des marchandises.

5. La modernisation de la gestion

Dans une conjoncture budgétaire difficile, les services du ministère du budget s'efforcent d'assurer l'exécution des tâches qui leur sont assignées, tout en cherchant à améliorer encore les relations qu'ils entretiennent quotidiennement avec les usagers et les autres administrations et plus particulièrement celles des collectivités locales. Pour y parvenir, ils poursuivent la modernisation de leur gestion.

a) La Direction générale des impôts

En 1979-1980, la Direction générale des impôts a renouvelé les matériels de ses **centres informatiques tant à vocation fiscale (11 centres) qu'à vocation foncière (5 centres)** ainsi que l'équipement de son centre de tests.

L'an prochain, il est prévu d'accroître notamment la capacité mémoire des ordinateurs et de mettre au point **le projet FICOBA dont l'objectif est de gérer, à l'aide des techniques informatiques, le fichier des comptes bancaires** jusqu'à présent géré par des procédés électroniques. Cette gestion concerne les avis d'ouverture, modification et clôture de compte de telle manière que la consultation du fichier permette à l'administration d'avoir connaissance de l'existence et des intitulés de

la totalité des comptes ouverts sur l'ensemble du territoire national, au nom d'une même personne physique ou morale.

Rappelons à cet égard que l'article 58 de l'annexe II au code général des impôts, modifié par l'article 75 de la loi de finances pour 1980, fait obligation aux administrations publiques, aux établissements ou organismes soumis au contrôle de l'autorité administrative et à toutes personnes qui reçoivent habituellement en dépôt des valeurs mobilières, titres ou espèces, de déclarer à l'administration des impôts l'ouverture et la clôture des compte de toute nature.

b) Les Services extérieurs du Trésor

Il est prévu d'achever **l'installation des centres informatiques régionaux** avec le démarrage du centre de CRETEIL en 1980 et celui d'AJACCIO vraisemblablement en 1981.

Parallèlement, les techniques de lecture optique sont mises en œuvre dans plusieurs départements de la région parisienne. Le recours à cette technologie très performante permet à la fois de faire face à la nécessité de remplacer dans une zone géographique très dense un matériel ancien assez souvent défaillant et de tester un nouveau matériel qui pourra constituer un des supports du réseau de télétraitement actuellement en cours d'expérimentation.

Tout en améliorant l'efficacité du travail, la poursuite de la mécanisation a permis, notamment en matière de recouvrement, **d'étendre à l'ensemble du territoire métropolitain le système du paiement mensuel de l'impôt sur le revenu et de préparer une expérience du même type pour la taxe d'habitation**, dans le département d'Indre-et-Loire.

Parallèlement, le **programme de mensualisation des pensions** est poursuivi selon un système qui, en 1980, bénéficie à peu près, à la moitié des pensionnés, dans plus de la moitié des départements.

La mécanisation n'est pas absente pour autant dans les autres secteurs d'activité. Toutefois, en raison de la diversité des organismes gérés qui, à l'inverse des applications précédentes, s'accommodent mal de dispositifs mis au point au niveau national, le secteur des collectivités et établissements publics locaux ne connaît qu'une mécanisation partielle, encore que, dans le domaine hospitalier, de nombreuses et intéressantes réalisations méritent d'être signalées.

c) La Direction générale des douanes et droits indirects

Le système d'ordinateur pour le fret international (S.O.F.I.) mis en service le 1^{er} juillet 1976 sur les aéroports d'ORLY et de ROISSY-en-FRANCE, a été étendu, depuis décembre 1977, aux bureaux de douanes routiers, ferroviaires ou fluviaux de PARIS-LA-CHAPELLE, LE BLANC-MESNIL (Garonor), LE BOURGET, GENNEVILLIERS, PANTIN et PARIS-BATIGNOLLES.

Le trafic traité est de l'ordre de 3,5 millions d'opérations par an (environ un cinquième du commerce extérieur de la France) ; il est essentiellement le fait de plus de quatre cents commissionnaires en douane qui ont passé contrat d'utilisation avec l'administration (soit à titre individuel, soit dans le cadre de groupements d'exploitation).

De très nombreuses délégations étrangères se sont montrées soucieuses de savoir si une version du système, plus appropriée aux niveaux de trafic que leurs administrateurs contrôlent, ne pourrait être développée.

C'est pour répondre à ce souhait qu'a été établi le « **système unifié de dédouanement** » (S.U.D.), qui se présente comme un guide de méthode et comme un ensemble d'outils logiciels permettant de construire l'application informatique correspondante sur des matériels de moyenne puissance, du type de ceux que les constructeurs français commercialisent aujourd'hui.

Ajoutons que des améliorations apportées aux conditions de fonctionnement du S.O.F.I. ont porté tant sur le plan fonctionnel que sur la plan technique.

c1. Les améliorations fonctionnelles

Deux modifications importantes du système sont à noter ; elles permettent :

- + de dresser certains états en temps différé sur les sites puis de les obtenir par télétransmission ;
- + d'éditer automatiquement les bons à enlever ou les bons à exporter directement dans les magasins où se trouvent les marchandises.

c2. Les améliorations techniques

Celles-ci se sont avérées nécessaires pour deux raisons. D'une part la poursuite des extensions du SOFI et l'augmentation du trafic des bureaux déjà raccordés ont conduit à une nette augmentation de la

charge du système. D'autre part les matériels les plus anciens ont montré à la fin de 1979 les premiers signes de vieillissement. Il fallait donc à la fois :

- + augmenter la capacité du système par la mise en service **d'un deuxième système SOFI sur ordinateur distinct** afin de traiter le trafic des bureaux de province et accroître parallèlement les possibilités de mémoire des ordinateurs du Centre informatique douanier ;
- + **maintenir la fiabilité des équipements** tant sur l'unité centrale que sur les terminaux et sur le réseau.

C. — Fournir un meilleur service aux administrés

La politique d'amélioration des relations avec les administrés sera poursuivie et accentuée en 1981 au sein de toutes les directions et de tous les services relevant du Ministère du Budget.

Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer les mesures prévues par la Direction générale des relations avec le public dont les dotations figurent à la section commune des services financiers. Des actions plus ponctuelles seront menées au sein notamment des services extérieurs du Trésor, de la Direction générale des impôts, de la Direction générale des douanes et droits indirects.

1. *L'action économique régionale*

Les attributions confiées aux trésoriers-payeurs généraux dans le domaine de l'action économique régionale, par les textes relatifs à la mise en œuvre de la réforme administrative de 1964 portant organisation des services de l'Etat dans les circonscriptions d'action régionale, relèvent d'une mission générale d'aide à la décision. Elles ont été étendues, à partir de 1974, à des **interventions en faveur des entreprises petites et moyennes confrontées à des difficultés financières qu'elles ne peuvent surmonter par leurs propres moyens.**

Les activités des Services extérieurs du Trésor qui découlent de ces missions peuvent être regroupées en quatre catégories : l'information, la mise en œuvre de la politique conjoncturelle de régulation de la dépense budgétaire, les études et l'aide aux entreprises.

a) Au titre de **l'information**, les trésoreries générales ont notamment la charge :

- d'un système d'information sur la réalisation des équipements publics et l'exécution des dépenses d'investissement de l'Etat ;

- d'un suivi permanent de l'évolution de la situation financière des collectivités locales ;
- de l'information du Ministre de l'Economie et du Ministre du Budget sur l'évolution conjoncturelle, assurée notamment par des comptes rendus d'activité d'instances locales (par exemple, comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises).

b) S'agissant de la **mise en œuvre des directives du Gouvernement relatives à l'adaptation du rythme d'exécution de la dépense budgétaire** en fonction des nécessités de l'économie, les trésoriers-payeurs généraux assument une triple mission :

- celle d'informer les ordonnateurs de l'Etat en leur apportant les renseignements comptables et budgétaires qui leur permettent de situer leur gestion par rapport aux orientations et aux objectifs généraux de la régulation budgétaire,
- celle de contrôler le respect par les ordonnateurs de ces orientations et de ces objectifs généraux,
- celle d'alerter le département sur les cas particuliers qui peuvent justifier une adaptation de ces orientations et de ces objectifs généraux, en raison des conséquences dommageables qui pourraient en résulter, et sur les défaillances constatées qui risqueraient de mettre en cause la réalisation de ces objectifs.

c) En ce qui concerne les **études**, elles ont généralement pour objet de préparer les avis formulés par les trésoriers-payeurs généraux et qui se rapportent à des décisions ou à des propositions relatives à la programmation, à la réalisation d'équipements publics et aux interventions financières de l'Etat en faveur des entreprises à l'occasion de la préparation du Plan ou pour l'élaboration des projets d'équipements publics.

d) Dans le domaine de **l'aide aux entreprises**, les trésoriers-payeurs généraux participent aux procédures d'attribution des diverses formes d'aide aux entreprises qu'il s'agisse de primes (primes de développement régional, d'orientation agricole, d'équipement hôtelier...) ou de prêts (prêts aux jeunes commerçants par exemple) ; leurs interventions reposent sur l'analyse de la situation financière de l'entreprise concernée et la participation aux comités chargés de formuler un avis sur l'octroi des aides de l'Etat lorsqu'elles relèvent de la procédure déconcentrée.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'action développée depuis 1974 à l'égard des petites et moyennes entreprises connaissant des diffi-

cultés de trésorerie ou de financement, les trésoriers-payeurs généraux sont chargés d'animer les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises, dont la mission a été étendue à l'appréciation des problèmes spécifiques rencontrés par les entreprises en croissance ou de création récente, et qui ont désormais compétence pour décider, dans le cadre de plans de restructuration financière permettant de rétablir leur situation financière sur une base saine, l'octroi de prêts du F.D.E.S. d'un montant inférieur :

- à 1 million de francs en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises industrielles ;
- à 50.000 francs en ce qui concerne certaines catégories d'artisans.

En 1981, dans ce domaine, les trésoriers-payeurs généraux, en leur qualité de présidents des C.O.D.E.F.I., renforceront leur action en matière d'octroi de prêts ou de facilités de paiement aux entreprises en difficulté et de suivi de l'évolution de la situation financière de ces entreprises.

Ils développeront par ailleurs la tenue de « **fichiers des entreprises aidées** » afin d'améliorer à plus long terme la connaissance des modalités selon lesquelles les aides publiques accordées par l'Etat et les collectivités locales se répartissent géographiquement et par secteur économique, et de mesurer l'importance, au niveau de chaque entreprise, de ces aides diverses susceptibles de se cumuler entre elles.

Ajoutons qu'un effort particulier sera également consenti pour développer **la mission d'information et de conseiller financier des Services extérieurs du trésor à l'égard des administrateurs locaux**, afin de renouveler et d'adapter les méthodes d'analyse prospective aux nouvelles données économiques et fiscales.

Les responsables des collectivités territoriales disposeront ainsi d'informations solides, leur permettant d'éviter les erreurs d'appréciation et de faire les meilleurs choix pour réaliser les objectifs qu'ils se seront fixés.

2. Le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu

Le nombre de contribuables ayant opté, en 1980, pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu s'élève à 3.748.360 soit un taux moyen d'adhésion égal à 25,56 %. Ce taux est variable suivant les départements (de 33,21 dans les Yvelines, 32,98 dans le Puy-de-Dôme et le Haut-Rhin à 14,91 en Haute-Corse, 15,91 en Corse du Nord et 18,48 en Mayenne).

Le montant total des recettes d'impôt sur le revenu obtenu en 1979 dans le cadre de la mensualisation est de 28.100 millions de francs.

3. *Les modalités de paiement des impôts locaux*

La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale comporte trois mesures qui ont une incidence directe sur le fonctionnement des services extérieurs du Trésor.

a) *L'institution d'un acompte unique facultatif pour les contribuables qui acquittent des cotisations de taxe d'habitation et de taxes foncières relativement importantes*

Cette mesure implique un suivi de ces versements tout particulier — exclusivement manuel — de la part des comptables du Trésor qui doivent procéder à l'enregistrement et à l'imputation des sommes en question sur les taxes correspondantes émises ultérieurement.

b) *L'établissement d'un système de paiement mensuel de la taxe d'habitation*

La loi du 10 janvier 1980 précitée prévoit que la taxe d'habitation peut être recouvrée par prélèvements mensuels sur demande du contribuable à l'instar de ce qui existe déjà en matière d'impôt sur le revenu. Il a été prévu, dans cette même loi, que cette disposition ferait l'objet d'une mise en place progressive.

Ainsi, le système du paiement mensuel de la taxe d'habitation recevra application, en 1981, à **titre d'expérience, dans le département d'Indre-et-Loire**

La conception de ce nouveau mode de paiement entièrement automatisé de la taxe d'habitation implique d'abord un travail d'analyse et de programmation informatiques.

Par ailleurs, depuis septembre 1980, les comptables du Trésor assurent une campagne d'information et d'adhésion à l'intention des contribuables intéressés.

c) *Les nouvelles modalités de plafonnement de la taxe professionnelle*

Outre celles qui résultent du régime du plafonnement de la taxe professionnelle, entreprise par entreprise, prévu par l'article

1647 B bis du code général des impôts, les charges afférentes au recouvrement de cet impôt vont se trouver accrues par la mise en œuvre des dispositions de la loi du 10 janvier 1980 susvisée : celles-ci, en effet, disposent que, sur leur demande, les redevables peuvent plafonner leur cotisation à 6 % de la valeur ajoutée produite au cours de la période retenue pour la détermination des bases imposables.

La coexistence de deux systèmes de plafonnement et leur complexité, notamment pour les entreprises à établissement multiples, nécessite une attention toute spéciale de la part des comptables du Trésor.

4. Le paiement mensuel des pensions

Le paiement mensuel des pensions de l'Etat a été étendu le 1^{er} janvier 1980 aux centres régionaux de Caen, Dijon, Metz et Rennes qui gèrent les pensions, dans treize départements (le Calvados, la Manche et l'Orne pour Caen ; la Côte-d'Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne pour Dijon, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle pour Metz, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et le Morbihan pour Rennes).

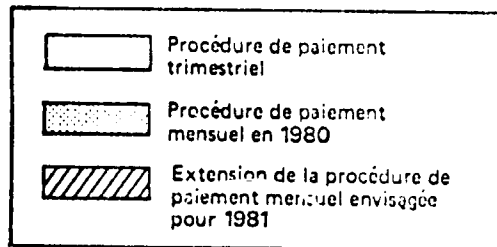
A la suite de cette extension, le paiement mensuel se trouve donc **actuellement appliqué dans cinquante-sept départements et concerne environ un million de pensions, soit la moitié des pensions payables en métropole et dans les départements d'Outre-Mer.**

Au titre du projet de budget pour 1981, il est prévu d'étendre la mensualisation aux pensionnés du département des Alpes-Maritimes et de la région Alsace.

Sans doute, **l'extension du paiement mensuel des pensions** soulève-t-elle, essentiellement, un problème d'ordre financier, la mensualisation d'un centre de pensions exigeant le renforcement des effectifs et du potentiel informatique.

Notre Commission des Finances est consciente de ces difficultés, mais elle observe que, compte tenu de la montée rapide de l'inflation, les pensionnés, encore soumis au paiement trimestriel, voient s'amenuiser leur pouvoir d'achat. Aussi demande-t-elle qu'un effort tout particulier soit consenti pour étendre au cours des prochains mois beaucoup plus qu'il n'est prévu, le paiement mensuel des pensions, **l'objectif devant être, selon elle, la généralisation de ce système au cours de l'année 1983.**

PAIEMENT DES PENSIONS DE L'ETAT : EXTENSION DE LA PROCEDURE DE LA MENSUALISATION



D. — Assurer la sécurité des personnels et des bâtiments

1. Des incidents graves

Au cours de l'année 1979, les incidents dirigés tant contre les postes comptables de l'Etat que contre l'Administration fiscale ont été nombreux.

Pour les premiers on en a enregistré :

- 43 agressions armées,
- 7 cambriolages,
- 8 attentats par explosifs,
- 3 incendies provoqués par cocktail Molotov,
- 9 alertes à la bombe, quarante tentatives de cambriolages.

En ce qui concerne l'Administration fiscale, le tableau ci-après récapitule les attaques au cours de la même année :

	Violences physiques	Menaces	Attentats contre les locaux et investissements	Autres incidents	Plaintes déposées par l'Admini- stration
1979	4	40	22	205	109

Systématiquement poursuivie depuis deux ans, la mise hors agression des postes situés dans les zones les plus vulnérables, notamment à Paris, semble avoir nettement porté ses fruits en 1980 : ainsi, depuis le 1^{er} septembre 1979, date à laquelle l'équipement des postes parisiens a été pratiquement terminé, aucun hold-up n'a été commis à Paris et les quelques tentatives enregistrées sont demeurées infructueuses.

2. La protection des agents et des installations

La persistance d'incidents présentant un caractère de gravité marquée — violences physiques, investissement et mise à sac de locaux, attentats contre les bâtiments — exige de l'Administration des efforts soutenus pour améliorer la protection des agents et des installations au regard tant de leur sécurité physique que de leur défense juridique.

S'agissant de la protection physique, des consignes sont régulièrement données, à titre préventif, aux autorités chargées du maintien de l'ordre afin qu'elles veillent attentivement à la sécurité du personnel et des bâtiments administratifs.

a) *Les postes comptables*

La mise hors agression d'un poste revient à y installer des guichets comportant, sur une base d'acier à haute résistance, du vitrage pare-balle et des équipements spéciaux.

La protection électronique des postes et leur liaison aux commissariats de police ou aux brigades de gendarmerie a, dans cinq postes au moins, interdit aux cambrioleurs de poursuivre leur dessein. Aussi, l'équipement des postes, entre autres des petits postes ruraux doit-il être poursuivi activement ; à cet effet, 537 liaisons ont déjà été réalisées.

S'agissant des **transports de fonds**, une étude conjointe actuellement menée avec la Direction générale des postes dans trois départements, vise à déterminer les conditions dans lesquelles ce service pourrait être systématiquement assuré, à titre de prestation directe aux comptables du Trésor par la flotte de fourgons blindés des P.T.T.

b) *Les services fiscaux*

Pour faire face à l'augmentation sensible du nombre des incidents de toutes sortes constatée depuis plusieurs années, la Direction générale des impôts a décidé la mise en place au cours du mois de février 1980 d'une **cellule spécialisée** chargée de s'informer, de manière permanente, des risques de toute nature concernant les atteintes à la sécurité tant des personnes que des biens et de rechercher toute solution susceptible d'assurer une prévention efficace.

Dans le même domaine, un certain nombre de mesures sont prises en vue d'assurer la protection des agents et du public contre les attentats, d'empêcher l'envahissement des locaux administratifs par des manifestants et de protéger les bâtiments contre les tentatives de destruction ou d'effraction.

Par ailleurs, les programmes des constructions nouvelles, imposent désormais aux architectes, d'inclure dans leurs projets, **des dispositifs permettant d'assurer la protection des bâtiments**. Les travaux permettant d'améliorer la sécurité des bâtiments anciens, qui varient selon la nature des locaux et la configuration des terrains, sont par ail-

leurs, réalisés au fur et à mesure des possibilités budgétaires, priorité étant donnée aux bâtiments les plus sensibles (centres d'informatique, postes comptables).

L'Administration doit également se soucier de renforcer la protection et la défense juridique de ses personnels et de ses biens.

C'est ainsi que, selon une pratique constante, les attaques de toute nature dirigées contre le service sont systématiquement et sans délai dénoncées à la justice (plaintes déposées : 109 en 1979). Même, la gravité de certains incidents a amené, pour assurer plus efficacement encore la défense des personnels, à assortir les demandes pénales de constitutions de partie civile visant à obtenir une application exemplaire de la loi répressive.

L'Administration assure enfin, comme il se doit, une assistance matérielle et morale immédiate à ceux de ses agents qui sont victimes d'incidents de service ayant porté atteinte à leur personne, leur patrimoine, voire à leur honneur de fonctionnaire.

Ajoutons que la seule mesure prévue en 1981 au titre de l'administration centrale concerne l'**Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer** chargée de l'application des lois du 15 juillet 1970 créant une contribution nationale versée en espèces, et du 2 janvier 1978 instituant essentiellement un complément payé en titres.

La subvention de fonctionnement versée à cet organisme (13,9 millions de francs au lieu de 18,9 millions en 1980) tient compte de la réduction attendue de son volume d'activité. En effet, l'exécution des lois d'indemnisation viendra à son terme, pour les opérations de préinstruction, à la fin de 1980. Au-delà de cette date, les centres régionaux seront réduits à l'activité d'une antenne d'information et la fin de leur mission entraînera le reclassement d'environ 200 agents contractuels et 50 fonctionnaires.

A la date du 30 juin 1980, 196.845 dossiers de demande de contribution nationale avaient été déposés, dont 176.224 concernant la seule Algérie. A la même date, 84 % des dossiers avaient été traités, le montant cumulé des sommes engagées approchant 10 milliards de francs.

Pour ce qui concerne le complément payé en application de la loi du 2 janvier 1978, 89.045 dossiers ont été examinés, donnant lieu à l'émission de 73.395 titres et à 39.555 paiements en numéraire. Le montant cumulé des sommes attribuées ressort, en capital, à 6,8 milliards de francs.

Au total, la section « Budget », dont les dotations représentent 62,7 % de celles des services financiers — les mêmes proportions se retrouvant au niveau des dépenses ordinaires — comporte 74,9 % du montant global des autorisations de programme et 35,5 % des crédits de paiement.

Les effectifs budgétaires pris en charge (88,4 % des personnels des services financiers comme en 1980) sont, à l'intérieur de la section « Budget », répartis ainsi qu'il suit :

	1980	1981	Variation
Administration centrale	4.943	4.943	—
Services extérieurs du Trésor	54.015	54.022	+ 7
Direction générale des impôts	75.454	75.591	+ 137
Direction générale des douanes et droits indirects	20.214	20.244	+ 30
TOTAL	154.626	154.800	+ 174

CHAPITRE V

LES DEPENSES EN CAPITAL DES SERVICES FINANCIERS

Trois chapitres de dépenses en capital des services financiers entrent dans le cadre du présent rapport.

A. — Service de l'expansion économique à l'étranger

(Chapitre 57-10)

Les autorisations de programme pour 1981 s'élèvent à 0,6 million de francs, les crédits de paiement à 0,9 million de francs ; ces dotations doivent permettre d'acquérir des logements de fonction pour les conseillers et attachés commerciaux en poste à l'étranger.

B. — L'équipement des services financiers

(chapitre 57-90)

Les autorisations de programme demandées pour 1981 s'élèvent à 243,60 millions de francs et les crédits de paiement à 169,50 millions de francs.

1. Les opérations

Les principales opérations prévues concernent :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	en millions de francs	
a) L'administration centrale	35	34,5
dont :		
Travaux d'aménagement	15	} 14,5 20
Equipements sociaux	4,3	
Logement du personnel	15,7	
b) La Cour des Comptes :		
Amenagement de locaux	0,50	0,50
c) Les dotations communes	10,96	65,9
d) La direction générale de la concurrence et de la consommation	4,06	3,5
dont :		
Achat d'immeubles pour le relogement d'une direction régionale et d'une direction départementale	3,3	
e) L'I.N.S.E.E.	15,00	10,00
dont :		
Acquisition pour installation d'une direction régionale à DIJON	10	
f) Dotations communes	1,2	0,6
études et travaux		
g) Les services extérieurs du Trésor	48,4	—
dont :		
Reinstallation de divers postes compatibles	78,50	
A déduire : fonds de concours (1)	- 47,60	
h) La Direction générale des impôts	71,7	45,2
Installation d'hôtels des impôts	154,6	
Amenagement de locaux pour l'installation de centres fonciers	25	
A déduire : fonds de concours (1)	- 147,2	
Cités administratives et cités logements : travaux dans diverses cités administratives et cités logements	16,60	
i) La Direction générale des douanes et droits indirects	50,38	5,0
dont :		
Amenagement de casernes	1,3	
Construction de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés à ST-LOUIS, Borne 10 et MARCKOLSHEIM	26	
Réinstallation d'une direction régionale	8	
Travaux en vue de réaliser des économies d'énergie	2	
Matériels techniques	15,50	
A déduire : fonds de concours (1)	- 13,92	
j) Service des laboratoires	1,4	1,4
Achat d'appareils		
k) Dotations communes	4,4	2,0
Etudes et travaux		
TOTAL	243,60	169,50

(1) Les autorisations de programme prévues sur fonds de concours en 1980 correspondent aux prévisions de répartition des crédits rattachés en application de l'art. 5 de la loi du 27 août 1948, au titre de la mise en place du casier fiscal, de la recherche et la répression de la fraude fiscale.

2. La localisation des opérations

Les principales opérations prévues pour 1981 sont indiquées ci-après :

a) Au titre des services extérieurs du Trésor

		en Francs
a1) Les acquisitions (terrains et immeubles)		
dont :		
Trésorerie générale	GIRONDE	14.000.000
Trésorerie générale	Hte-VIENNE	4.000.000
Départements informatiques	ISERE	3.000.000
a2) Les aménagements et extensions		
dont :		
Trésorerie générale	MARTINIQUE	20.000.000
Trésorerie générale : extension	LOIRET	6.000.000
Trésorerie générale : aménagement	LOT	7.000.000
Recette des finances de BEZIERS	HERAULT	7.000.000
Trésorerie principale de POISSY	YVELINES	5.500.000

b) Au titre de la Direction générale des impôts

Outre le **financement d'achats de terrains**, d'achats de locaux et d'honoraires d'architectes chargés d'études afférentes à des réalisations ultérieures, la Direction générale des impôts envisage de consacrer, en matière d'installation d'hôtels des impôts, environ les 2/3 des autorisations de programme prévues pour ce poste en 1981 à la construction de 9 immeubles destinés à abriter 10 centres des impôts et 4 centres des impôts fonciers pour une superficie totale de bureaux de l'ordre de 15.500 m² utiles.

Parmi ces **constructions** figureront notamment celles de CHAMPIGNY (Val de Marne), BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques), THIERS (Puy-de-Dôme) et FORT de FRANCE (Martinique). Sera également lancée la construction d'hôtels des impôts à SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine) et EVREUX (Eure).

En matière **d'aménagement de locaux**, une part importante des autorisations de programme sera affectée à la rénovation d'un immeuble à CORBEIL (Essonne). L'administration se propose également d'apporter par ailleurs des solutions immobilières de nature à permettre l'installation d'environ 16 centres des impôts fonciers.

c) Au titre de la Direction générale des douanes et droits indirects

— **La construction de bureaux à contrôles nationaux** juxtaposés à SAINT-LOUIS et MARCKOLSHEIM et d'une direction régionale.

— **L'installation de la brigade de surveillance aérienne de DIJON-LONVIC.**

Compte tenu de l'ancienneté du parc et des nouvelles mesures techniques imposées par les PTT, une grande partie des appareils radio dont disposent les services de surveillance devant être remplacée, une seconde tranche est prévue en 1981.

Le vieillissement des moyens navals de surveillance en mer impose par ailleurs un renouvellement progressif des unités les plus anciennes.

d) Au titre de l'I.N.S.E.E.

L'acquisition de locaux pour l'installation de la direction régionale de DIJON.

C. — Les travaux d'équipement du cadastre

(Chapitre 57-92)

Les autorisations de programme prévues à ce titre s'élèvent à 23,6 millions de francs et les crédits de paiement à 10 millions de francs. La plus grande part de ces autorisations de programme concerne les opérations cadastrales proprement dites et se décompose comme suit :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	(en milliers de F)	
Investissement d'intérêt national	1.000	500
Missions à caractère national et travaux de recherches 1.000		
Investissements d'intérêt régional	22.600	9.500
Renovation	11.600	
Remembrement	6.000	
Remaniement	5.000	

1. Le transfert de gestion

Le dispositif traditionnel de gestion des différentes collections du plan cadastral repose sur la centralisation des travaux de reproduction du plan au Service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) à SAINT-GERMAIN-en-LAYE.

De manière à mettre chaque bureau du cadastre en mesure d'effectuer lui-même des reproductions du plan à jour de la dernière situation connue, il est prévu de substituer à l'actuel plan minute de conservation sur support opaque, un document sur support plastique transparent servant, au niveau local, à la fois de document de position et de matrice de reproduction.

Après une phase expérimentale qui s'achève, l'opération de transfert de l'ensemble des 545.000 feuilles du plan cadastral devrait être effectuée dans les dix ans à venir.

2. *La modernisation des techniques*

L'amélioration des procédures informatiques de gestion de la documentation cadastrale est recherchée.

En premier lieu, des mesures ont été prises pour accroître à court terme l'efficacité du dispositif actuel. C'est ainsi qu'a été expérimentée l'édition de matrices cadastrales sur microfiches.

En second lieu, il est envisagé de permettre aux services locaux du cadastre d'accéder en temps réel et en permanence aux fichiers magnétiques cadastraux ; ce nouveau système leur confiera la gestion directe et complète de leur documentation et leur permettra d'assurer leur mission de service public avec une efficacité accrue.

Pour améliorer le fonctionnement des services du cadastre, les cellules traditionnelles sont progressivement intégrées au sein de nouvelles structures — **les centres des impôts fonciers** — ce qui offre l'avantage d'une répartition rationnelle des tâches par l'utilisation du concours des agents de toutes catégories en fonction de leur niveau de qualification.

CONCLUSIONS

Au terme de cet examen des crédits proposés au titre des Services des Ministères de l'économie et du budget pour 1981, votre Commission des Finances veut exprimer quatre préoccupations majeures.

D'abord, consciente de l'effort fourni par les personnels de ces ministères dont elle connaît la haute valeur technique et la foncière honnêteté, elle souhaite que de meilleures garanties de sécurité leur soient assurées : que les personnes soient, dans toute la mesure du possible, protégées afin de en pas être les victimes innocentes d'agressions injustifiées et que les bâtiments administratifs soient équipées de telle manière qu'ils ne puissent être attaqués ou détruits.

Ensuite, il apparaît nécessaire **d'assurer une plus saine gestion budgétaire, par une appréciation améliorée de l'opportunité des « services votés » et en recourant de manière plus fréquente aux travaux de la Cour des Comptes, des contrôles financiers ou des contrôles d'Etat** dont certains effectifs devraient être renforcés, notamment dans le cadre d'une meilleure redistribution des tâches.

De même, dans le but **d'obtenir une amélioration de la connaissance des revenus**, votre Commission des Finances demande que des effectifs plus importants d'inspecteurs et de contrôleurs des impôts et des douanes soient affectés à **la lutte radicale qu'il faut remporter contre la fraude fiscale.**

Il ne paraît pas possible, en outre, de rechercher une plus grande justice fiscale sans une **information plus large**, diffusée au niveau principalement des lycées, des universités et des garnisons et concernant le sens et la portée de la contribution que tout citoyen est appelé à fournir pour le fonctionnement et l'équipement des services et administrations publics.

Enfin, **une défense plus efficace des consommateurs** est absolument nécessaire pour mener le combat contre les ententes entre certaines entreprises qui s'efforcent de confisquer la liberté des prix à leur profit exclusif.

Sans doute s'agit-il d'une œuvre de longue haleine à entreprendre dans un pays qui a vécu depuis plus de trente ans en s'appuyant, *au niveau des vendeurs*, sur les béquilles de la réglementation administrative et, *au niveau des consommateurs*, sur l'habitude de ne pas mettre les fournisseurs en compétition ouverte et de ne pas rechercher le meilleur prix.

*
* * *

Sous le bénéfice des observateurs qui précèdent, votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet le projet de budget des Ministères de l'économie et du budget à l'appréciation du SFNAT.

EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des finances, réunie le mercredi 29 octobre 1980 sous la présidence de M. Henri Duffaut, vice-président, a procédé à l'examen du budget des ministères de l'économie et du budget.

Votre rapporteur spécial a tout d'abord indiqué que les crédits demandés pour les services communs, en 1981, s'élevaient à 5 509 millions de francs (contre 4 816 millions de francs en 1980), soit une augmentation de 14,4 p. 100. Cette majoration affecte surtout les dépenses ordinaires (98,2 p. 100).

Les crédits demandés au titre du ministère de l'économie sont, en 1981, d'un montant de 1 648 millions de francs (contre 1 426 millions de francs en 1980), soit + 15,6 p. 100.

La majoration constatée concerne aussi essentiellement les dépenses ordinaires qui représentent 99 p. 100 du montant total des crédits.

Enfin, les dotations du ministère du budget s'établissent à 12 028 millions de francs (contre 10 570 millions de francs en 1980), soit + 13,8 p. 100. Il s'agit encore principalement de dépenses ordinaires (99,5 p. 100).

Les observations de votre rapporteur spécial sur la **section commune** ont porté notamment sur l'accélération du programme pluriannuel d'économies d'énergie, les réductions sensibles des dépenses consacrées aux publications et sur le renforcement de l'équipement informatique des services des pensions.

L'examen des moyens alloués au **ministère de l'économie** l'a conduit à **souligner l'effort engagé pour favoriser les exportations et pour développer l'information du consommateur.**

Il a rappelé, en ce qui concerne le **ministère du budget**, la nécessité de mieux protéger les postes comptables du Trésor et d'accélérer la mise en œuvre du paiement mensuel des pensions. Enfin, il a précisé que le montant de la fraude fiscale était estimé, en 1979, à 60 milliards de francs.

MM. René Ballayer et Geotroy de Montalembert ont évoqué la **complexité de la réglementation fiscale.**

M. Christian Poncelet a noté la **forte diminution de la fraude fiscale.**

M. Henri Duffaut a regretté la **trop lente progression de la mensualisation des pensions.**

M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est interrogé sur le volume des économies réalisées, compte tenu de la **progression du budget des ministères de l'économie et du budget.** Il a rappelé les **problèmes de person** tels que connaissait la **Cour des comptes.** Enfin, il a souhaité obtenir des précisions sur les **subventions accordées aux associations de consommateurs.**

Votre commission des finances a ensuite adopté le rapport sur les crédits des ministères de l'économie et du budget.